

*infos* PLÉMÉT  
LA FERRIÈRE

Bulletin municipal janvier / février / mars 2019

Meilleurs Voeux  
2019

Bonne année 2019

# Sommaire

Édito

## Le mot du Maire



Chers concitoyens,

En cette fin d'année propice aux réunions de familles et à la fête, l'atmosphère est différente de celle des années précédentes. Je pense tout d'abord aux victimes de l'attentat de Strasbourg, ainsi qu'à leurs familles, mais aussi au mouvement de contestation que nous constatons depuis plusieurs semaines.

Dans notre commune, les impôts n'augmentent pas et n'augmenteront pas jusqu'à la fin du mandat. C'est notre engagement car nous avons conscience, d'une part des difficultés financières de certains, et d'autre part d'un ras le bol fiscal qui s'exprime en cette fin d'année. Malgré cela, le conseil municipal, par ses choix, a permis de doubler les capacités financières d'investissement de Plémet depuis 2014. La bonne santé financière des deux communes déléguées Plémet et La Ferrière est avant tout le résultat d'une gestion saine, rigoureuse : c'est-à-dire de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, de la restructuration de notre dette et de l'optimisation des modes de financements de nos investissements.

L'investissement est notre priorité, cela se traduit concrètement par la salle de la Hersonnière, l'église Notre Dame de la Ferrière rénovée, la rue Neuve, le multi-accueil, le lotissement du courtil, les acquisitions immobilières et foncières nombreuses...et cette liste n'est pas exhaustive. Investir, c'est préparer l'avenir de Plémet. Mais face à l'incertitude il faut rester prudent. Nous ne connaissons pas les efforts futurs qui seront demandés aux collectivités pour participer à l'effort de réduction du déficit public. Ainsi, la dette de Plémet est contenue à un niveau relativement bas, en comparaison des communes de la même strate, c'est une façon de protéger nos capacités à agir dans le futur.

L'année 2018, fut une année dense, grâce notamment aux associations sportives ou culturelles, grâce aussi à des événements plus rares comme la finale de la coupe du monde, l'Estivale Bretonne ou le congrès des sapeurs-pompiers. Les associations participent à l'attractivité de notre territoire, ainsi qu'à la qualité de vie de nos concitoyens.

Lors des vœux de la municipalité le 11 janvier 2019, j'aurai l'occasion de revenir sur les réalisations passées et futures. En espérant vous rencontrer bientôt, lors des nombreuses inaugurations prévues, en rendez-vous ou pendant la cérémonie des vœux, je vous souhaite tous mes vœux de bonne santé et de réussite pour 2019.

Je vous rappelle que pendant ces périodes d'hiver, nous ne devons pas oublier les personnes fragiles et isolées. L'accueil de la Mairie peut recevoir vos signalements.

A bientôt,

Romain BOUTRON

Édito

P. 2

### « Ça s'est passé sur Plémet » P. 3 à 8

- Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers
- Repas des Aînés
- Inauguration du Multiaccueil
- Centenaire de la Grande Guerre
- Festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes
- Extension de la Bibliothèque
- Plémethon
- Arrivée de M. LE LIEVRE – Directeur Général des Services Techniques
- Collège Notre Dame de la Clarté
- Collège Louis Guilloux
- Ecole Saint-Joseph Plémet
- Ecoles Publiques Simone VEIL
- Accueil périscolaire Plémet - La Ferrière
- Lotissements

### « Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 9

- Nécrologie. Pierre Brunel, ancien maire de La Ferrière
- Nécrologie. André LE MEILLEUR, Adjoint
- École
- Club des aînés
- FNACA

### Conseil Municipal P. 10 à 17

- Compte-rendu du 10 octobre 2018
- Compte-rendu du 6 décembre 2018

### En bref P. 18 à 21

- Caisse primaire d'Assurance Maladie
- 11<sup>ème</sup> comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les 26 et 27 janvier 2019
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Point numérique Loudéac
- Identification des bâtiments agricoles
- La Halte Répît
- Calendrier des collectes des ordures ménagères
- Élections
- Recensement MILITAIRE

### Vie Associative P. 21 à 26

- Vent debout
- Truite du Ridor
- KLP SHOTOKAN
- Jazz manouche à Plémet
- Toujours belle la vie
- Les amis de Bodiffé
- Cours d'alphabétisation
- Randonnée pédestre
- Le musée Artcolle
- Familles rurales
- Mlle BRETAGNE : Enora TRAVAILLÉ
- Texte de la Minorité
- Bibliothèque
- Rendez-vous à la bibliothèque
- SUDOKU

### Instant détente P. 27

- À vos casseroles
- 500 trucs et astuces
- Les dictons
- Calendrier des fêtes

### État civil - Mémento - Permanences P. 28

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Pataugeoire aux Aquatides
- Permanences
- Horaires des déchetteries
- Service enfance
- Les urgences



## Samedi 20 Octobre : Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers



Le 20 octobre 2018, le centre d'incendie et de secours de Plémet avait l'honneur d'accueillir le 84ème congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers des Côtes D'Armor. Cette superbe journée a été l'occasion pour tous les pompiers Costarmoricains de se retrouver et d'échanger sur les sujets d'actualité. Après les annonces du Ministre de L'Intérieur à Bourg En Bresse, sur le plan 2019/2021 de promotion du volontariat, c'était l'occasion de décliner au niveau Départemental, les actions à mettre en place et à venir. La journée avait commencé par des carrefours et commissions, dans les salles du collège Louis GUILLOUX. Après le déjeuner tous les participants se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes. Cette partie statutaire s'est terminée par le discours des différentes autorités : Mr le Président de l'Union Départementale, Mr le Maire de Plémet, Mr le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours, Mr le Président de l'union Régionale représentant le Président de la Fédération Nationale, Mr le Président du Conseil Départemental, Mr Le Député, Mr Le Sénateur, Mr le Préfet. La journée s'est poursuivie par une cérémonie sur le terrain des sports rue de Bodiffé. Là, 500 sapeurs-pompiers s'étaient rassemblés pour une revue, devant plusieurs centaines de personnes venues admirer le spectacle. Au cours de cette cérémonie, les autorités ont rendu les honneurs au drapeau du corps Départemental, ont procédé à la revue des troupes et à la remise de décorations. Trois pompiers Plémétais ont été mis à l'honneur et ont reçu la médaille de reconnaissance de l'union départementale :

- Le Commandant Jean-Paul MARAIS, responsable de la section des anciens sapeurs-pompiers Plémétais et ancien chef de centre.

- L'Adjudant-Chef Robert LE GUEVEL, à l'origine de la création de cette section des anciens sapeurs-pompiers Plémétais.

- La Caporale-Cheffe Anne-Marie DUROS, première femme à avoir inté-

gré le centre de secours et secrétaire de l'amicale pendant 10 ans.

À l'issue de cette cérémonie et du vin d'honneur qui suivait, a eu lieu un défilé motorisé rassemblant des véhicules anciens et actuels. La population et les pompiers présents ont pu assister à un magnifique feu d'artifice, tiré sur le terrain des sports. Pendant de longues minutes, toutes et tous ont pu applaudir un spectacle pyrotechnique et sonore de très grande qualité. Près de 3000 personnes avaient fait le déplacement.

Cette journée mémorable s'est terminée par un repas à la salle du minerai, dans une ambiance de feu, sous le signe de la fête et de la convivialité où le maître mot était réussite totale.

L'ensemble des participants ont beaucoup apprécié l'accueil, la convivialité et la bonne humeur de cette journée, avec les 100 bénévoles, pompiers, anciens pompiers et conjoints, tout de rouge vêtus. Un grand merci à toutes et tous. Un grand merci également à Mr Le Maire, à Chantal NÉVO qui a assuré la coordination, aux services de la mairie, à tous les élus des communes voisines qui ont participé à la préparation, à Mr le Maire de Loudéac pour son aide, à Mr ARDENTI directeur du collège et au personnel et à tous ceux qui ont contribué à ce très beau projet.





## Dimanche 7 octobre : Repas des Aînés

250 personnes ont participé au repas du CCAS à la salle des fêtes. un repas de qualité a ravi tous les convives. A la fin du repas, les danseurs ont pu exercer leur talent au son de la musique de Daniel Goarin. Les doyens de l'assemblée étaient Berthe Ponthier et Henri Berthelot. Les doyens de la commune sont Léontine Raulet et Joseph Blot.



## Inauguration du Multiaccueil

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier le multi-accueil de Plémet a ouvert ses portes d'une part aux habitants lors des portes ouvertes, puis aux familles du multi-accueil, partenaires et élus des communes environnantes lors de l'inauguration de l'extension. L'occasion pour chacun de découvrir les espaces, les professionnelles y travaillant et la pédagogie éducative mise en avant par ces dernières. L'extension du bâtiment permet désormais d'accueillir 24 enfants simultanément dès leurs dix semaines.

Contact : Laëtitia MAHE - 02.96.26.38.89.



## Centenaire de la Grande Guerre

En cette année de commémoration, la municipalité a organisé plusieurs manifestations suivies par la population et les élèves des écoles et collèges :



- Jeudi 8 novembre : conférence par René Richard, historien et président de Bretagne 14-18. M. Richard a présenté les grandes étapes de cette guerre particulièrement meurtrière pour la Bretagne.

- Dimanche 11 novembre :

- Lecture de lettres de Poilus par les enfants des écoles élémentaires

- Lecture de biographies de Poilus réalisées par les collégiens

- Lecture de la liste des habitants de la commune morts pour la France (noms inscrits sur le monument aux morts)

- Chant des Partisans par la nouvelle chorale « Vocalizon ! »

- Jeudi 15 Novembre : projection film « Au revoir Là-Haut » : très beau film d'Albert DUPONTEL



## Jeudi 25 Octobre : Festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes

Dans le cadre du festival Mini-Mômes / Maxi-Mômes organisé par Loudéac-Communauté, Petits et Grands ont assisté au spectacle de théâtre musical « Le monde de Léo », interprété par la Compagnie NuméroDix. Il s'est joué à guichets fermés. « La lune a disparu ! Léo part à sa recherche au gré de tableaux colorés, musicaux, dansés et poétiques ».





## Remise de cartes d'abonnement et réaménagement de la bibliothèque

Romain Boutron, maire, Chantal Névo, adjointe chargée de la culture et Brigitte Coguic, responsable de la bibliothèque, ont rencontré les élèves de CP des écoles élémentaires privées et publiques de la commune ainsi que les élèves de 6ème des 2 collèges. Ils leur ont remis un bon d'abonnement gratuit à la bibliothèque municipale. L'objectif est de permettre à chaque enfant d'avoir accès à la lecture et à la culture.

Courant novembre, Brigitte Coguic et les bénévoles de

la bibliothèque ont assuré le réaménagement des locaux. Celui-ci a été réalisé afin de mieux identifier les différentes zones de documents en fonction de l'âge des lecteurs. Un lieu plus dédié aux adolescents a été installé près de la cyberbase.

Ce réaménagement de la bibliothèque a été pensé plus particulièrement pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.



## Plémethon

Cette année le Plémethon s'est déroulé à l'espace du Minerai. L'ambiance était très chaleureuse. La pluie n'a pas gâché les animations qui ont pu se dérouler dans la salle du Minerai.

Les Fil'Où au grand cœur ont ravi petits et grands avec leurs baptêmes de moto.

Les Aînés, fidèles au rendez-vous depuis de nombreuses années.

Nous remercions également toutes les associations et bénévoles qui ont participé à cette manifestation que l'on reprendra en fin d'année.



## Arrivée de M. LE LIEVRE – Directeur Général des Services Techniques

Originaire de Rennes, Jean-Jacques LE LIEVRE a démarré sa carrière en 1997 comme conducteur de travaux dans une filiale de l'entreprise VEOLIA, avant de prendre un poste à la Mairie de Saint-Brieuc en 2004.

D'abord en charge de la surveillance et de la coordination des travaux sur la voirie, il a rapidement évolué sur un poste de Chef de Projets au sein du bureau d'études en charge du Domaine Public.

Après 14 ans passés à Saint-Brieuc, et l'obtention de l'examen professionnel d'Ingénieur Territorial, il cherchait à donner un nouvel élan à sa carrière.

M. LE LIEVRE souhaitait notamment s'orienter vers un poste polyvalent dans une commune à taille humaine, au plus près de la population et des élus : c'est ainsi qu'il est arrivé à Plémet en juin dernier, en tant que Directeur des Services Techniques.

Il encadre une équipe de 12 agents qui ont pour missions principales l'entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, ainsi que les fêtes et manifestations.

Il est également en charge d'études et de travaux confiés à des prestataires privés.

Jean-Jacques LE LIEVRE est très heureux de l'accueil qui lui a été réservé, et souhaite enclencher une nouvelle dynamique au sein d'une équipe avec de nombreuses compétences grâce aux atouts qu'offre la commune de Plémet.



## Collège Notre Dame de la Clarté

Après le succès de la semaine de la lecture l'année dernière, le collège Notre-Dame de La Clarté à Plémet a instauré le 1/4 d'heure de lecture pour tous durant 7 semaines. Ce 1/4 d'heure flottant (au début de la 1ère heure de cours, la première semaine, de la 2ème heure, la deuxième semaine etc.) impacte toutes les disciplines. Tout le collège, du Directeur aux élèves, s'arrête pour lire un roman, dans le plus grand silence.

Les élèves apprécient ce moment de calme ; en témoignent les retours enthousiastes après l'expérience de la première semaine : « Pour une fois il y a du silence dans la classe » ; « Cela change, on est concentré » ; « Nous sommes dans le calme, personne ne parle, il n'y a aucun bruit » ; « On a du plaisir à lire, ça nous soulage » ; « C'est reposant pour l'esprit » ; « Ça permet de faire une petite parenthèse avec les cours » ; « Moment de détente » ; « Super, très agréable, j'adore ».

Ces moments consacrés à la lecture permettent à certains d'en redécouvrir le goût : « livres intéressants et ça nous apprend à lire un petit peu » ; « cela me permet de me remettre dans mes livres que j'avais abandonnés il y a un moment » et de « faire découvrir la lecture à ceux qui ne lisent pas d'habitude » ; « de plonger dans d'autres livres que l'on ne connaît pas » ; « on découvre des livres, on peut aimer lire après » ; « On suit l'histoire chaque jour et cela nous entraîne dans un autre monde » ; « on se plonge dans un livre qu'on aime bien » ; « Lire au moins 1 heure



par semaine c'est bien car il y a des élèves qui ne lisent pas régulièrement ».

Parallèlement, plusieurs projets sont menés. Les élèves présenteront le roman qu'ils ont choisi et lu et donneront peut-être ainsi à leurs camarades, l'envie de le lire à leur tour. Pour accompagner cette démarche, diverses activités seront mises en place pendant une semaine par le professeur d'Arts Plastiques et le professeur documentaliste.

Par ailleurs, dans le cadre de l'EMI (Education aux Médias et à l'Information) les élèves de 4ème rédigeront des articles de presse détaillant cette expérience, à la fois collective et individuelle, de lecture ; articles qui seront exposés lors des portes ouvertes du collège le 22 Mars 2019.

Ce 1/4 d'heure de lecture, rendez-vous quotidien, étrange expérience hors du temps, a tant de succès que certains élèves souhaiteraient qu'il soit plus long et qu'il dure toute l'année.

## Collège Louis Guilloux

La période allant de la Toussaint à Noël a été bien remplie. Déjà du point de vue purement scolaire, nous arrivons à la fin du premier trimestre, avec ses dernières évaluations, les conseils de classe et la remise des bulletins aux parents (le Père Noël en tient souvent compte).

Mais la vie du collège ne se limite pas aux notes.

Cette année est une année importante pour le devoir de mémoire : nous fêtons le centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale. Dans ce cadre des élèves de troisième ont participé aux cérémonies du 11 novembre et ils ont fait des panneaux sur la guerre qui ont été exposés à la Mairie. Ils ont aussi assisté à la projection du film « Au revoir là-haut » et au spectacle « Homme de boue » au Palais des Congrès de LOUDEAC.

Nous avons engagé la saison de la galerie d'art à vocation pédagogique en accueillant les œuvres de Mme Marie-France COURIVAUD. L'inauguration a eu lieu le mardi 6 novembre 2018 et les œuvres sont restées au collège jusqu'aux vacances de Noël. Des rencontres avec l'artiste et les classes ont été programmées.



Sportivement, la période a été fructueuse. Dans le cadre de l'UNSS, le collège s'est illustré au cross départemental, ce qui nous a permis de participer au niveau régional, où malgré des conditions météorologiques difficiles, nos six participants se sont classés (comme le dit l'adage, l'important c'est de participer).

Le post-troisième commence à se profiler. Pour éclairer les élèves et les aider à choisir, le travail sur l'orientation se diversifie : aux rencontres avec la conseillère d'orientation et l'information donnée par les enseignants en classe, s'ajoutent des visites d'entreprises dans le cadre du rallye des entreprises. D'autres actions suivront.

Par ailleurs, tous les élèves de troisième ont reçu de la part de l'association des Parents d'élève une clé USB, objet, aujourd'hui indispensable.

Enfin, le collège a organisé une soirée ciné philo ouverte au public le jeudi 06 décembre à 20h00 à la salle des fêtes de PLEMET. Ce fut un moment particulièrement intéressant et émouvant. A partir d'extrait du film « human » de Yann Arthus BERTRAND, des élèves nous ont invité à réfléchir sur des questions fondamentales : le sens de la vie, l'amour, la guerre, le handicap, l'homosexualité, etc.



## Ecole Saint-Joseph Plémet

Comme à chaque année, tous les élèves de l'école, pour apprendre à se connaître et à collaborer ensemble, ont vécu une matinée sportive autour de deux grands jeux. Ils étaient encadrés et encouragés par des parents ou grands-parents.

Le temps fort de ce premier trimestre a été la venue de Glenn Hoël à l'école.

Glenn a passé une journée dans les classes du CP au CM2.

Le contenu et la durée de l'intervention étaient adaptés à l'âge des enfants.

Durant son intervention, il alternait échanges et chansons, notamment celle des « Droits et Devoirs », reprise en chœur par les élèves.

Lors des échanges, il les a sensibilisés à la question du harcèlement à l'école, aux dangers des écrans et des réseaux sociaux.

Les élèves ont pu relever qu'il faut savoir dire non pour



se protéger, mais savoir également regarder autour de soi, savoir écouter quand un camarade demande timidement de l'aide... savoir prévenir l'adulte quand on pense qu'il y a danger.

C'était une très magnifique journée... grâce à la belle générosité de Glenn Hoël.

Elle s'est prolongée par une Conférence pour les adultes.



## Ecoles Publiques Simone VEIL

Les 90 enfants des 4 classes de la future école Maternelle « Simone Veil » ont présenté un spectacle de danses intitulé « Une maman pour Choco » inspiré d'un livre de littérature de jeunesse du même nom.

Les numéros retraçaient l'histoire d'un petit oiseau à la recherche de sa maman.

Au cours de son périple, il a rencontré différents animaux.

Les élèves de toutes les classes de la PS à la GS étaient mélangés dans les différents numéros guidés par les enseignants : Mélanie Piedrière-Hervé, Karine Desnos, Caroline Le Morzadec, Frédéric Cotbreil, Clémentine Seck sans oublier Sandra Peuziat-Tanguy !

Ainsi les enfants ont appris à connaître les autres enseignants, les enfants des autres classes, ils ont appris à travailler ensemble. Pour les plus grands : guider les plus petits, une manière de les responsabiliser et de créer des relations de solidarité et d'entraide

De nombreuses compétences ont été travaillées : exprimer des émotions, découvrir les capacités de son corps, se mouvoir en relation avec la musique et avec les autres, prendre du plaisir à montrer ses performances à un public. D'autres compétences comme le repérage dans l'espace,



les arts plastiques (fabrication des costumes), le langage (vocabulaire et lectures de livres sur ce thème), ont été également travaillées.

Le spectacle a commencé à 15 h. Le Père Noël a rejoint les enfants sur la scène à 16h, il a offert un paquet de friandises à chaque enfant artiste. Tout le monde s'est retrouvé ensuite autour d'un goûter bien mérité !

L'école remercie :

- La mairie pour le prêt de la salle ;
- Les ATSEM pour leur aide précieuse ;
- Marine l'Emploi civique de l'école ;
- Les parents qui ont accompagné lors des répétitions ;
- L'AIPÉ pour l'organisation du goûter (café, gâteaux, clémentines, jus de fruits) ;
- Tous les parents qui ont aidé (installer, ranger, servir...) et qui ont fait un gâteau.

## Accueil périscolaire Plémet - La Ferrière

La commune gère deux accueils périscolaires à Plémet et une garderie à La Ferrière.

Ce service public communal a un rôle social essentiel pour la commune, un lieu de vie où se mêlent le plaisir, le jeu et la cohésion pour les enfants dans le respect des valeurs éducatives (Développement, autonomie, éducation partagée et vie de groupe).

Ces accueils collectifs de mineurs (ACM) sont soumis à la fois à la réglementation PMI (Protection Maternelle Infantile) en raison de l'accueil d'enfants de moins de 6 ans et DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale : Jeunesse et Sports). Ainsi, la commune se doit de respecter un taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Chaque structure bénéficie d'une équipe permanente d'animateurs qualifiés (BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou du CAP Petite Enfance.

Tous les agents sont placés sous la responsabilité juridique de Monsieur Le Maire et par délégation de Madame Elodie BOUTBIEN, adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et petite enfance et sous la responsabilité hiérarchique de Gaëlle LE GOASTER, responsable du service Education.

Un règlement intérieur, soumis à l'approbation du conseil Municipal précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du mode d'accueil.

**AP Ecole Saint Joseph** : Dans les locaux de l'école, mis à disposition par l'OGEC.

Ouverture : 7h15-8h45 et 16h15-18h30

Direction : Marie Annick CHAPEL qui part à la retraite et sera remplacée à compter du lundi 7 janvier 2019 par Mélodie LAURET.

Animatrices : Paulette BARBE, Véronique COLLET et Anais SCHURR.

Capacité d'accueil : 34 dont 24 maximum en - 6 ans.

**AP Ecole Primaire Publique** : Dans les locaux de la Maison de l'enfance.

Ouverture : 7h15-9h et 16h30-18h30

Direction : Aurore ANDROUET.

Animatrices : Chantal LECOLLINET, Brigitte FRABOULET, Aurélie THIERRY, Véronique GOUYETTE, Maéva COLLINET, Sylvie LE BRESTEC et Anais SCHURR.

Capacité d'accueil : 60 dont 28 maximum en - 6 ans.

Pour les deux ACM, l'accueil des moins de 3 ans est possible si l'enfant a 3 ans au 31 décembre. A partir du 1er janvier de l'année suivante, l'enfant ne sera accueilli qu'à ses 3 ans. L'enfant doit être propre pour être accueilli.

**Garderie de La Ferrière** : sous la responsabilité d'Evelyne CHASSAGNE, dans une classe de l'école.

L'inscription se fait à l'aide du Dossier d'Inscription Périscolaire annuel. Il est demandé aux familles de renseigner plusieurs éléments nécessaires à la prise en charge de leur enfant et de rendre le dossier complet à l'accueil de la mairie avant la mi-juillet.

Depuis la rentrée, une facturation basée sur le quotient familial a été mise en place à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, qui finance via le Contrat Enfance Jeunesse une partie du fonctionnement de l'Accueil Périscolaire.

Un goûter est servi à l'enfant le soir. Il comprend alternativement du pain, des fruits, du lait, de l'eau, des biscuits et compotes.

La grille tarifaire et le règlement intérieur (accueil périscolaire et goûter) sont disponibles à l'accueil de votre mairie.

## Lotissements

La Commune propose des terrains en lotissement :

- **Lotissement du Courtil** : Situé en plein centre de Plémet et à proximité de tous les services, petit lotissement composé de 11 lots de 372m<sup>2</sup> à 1004m<sup>2</sup> au prix de 30€/m<sup>2</sup>. Il reste 5 lots disponibles.

- **Lotissement du Clos Doré** (St Lubin), en périphérie du bourg, il reste 4 lots à réserver, de 526m<sup>2</sup> à 566m<sup>2</sup> au prix de 20€/m<sup>2</sup>.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service Urbanisme de la Mairie au 02.96.25.61.10.





### Nécrologie. Pierre Brunel, ancien maire de La Ferrière

Pierre Brunel, ancien Maire de La Ferrière, est décédé le 6 décembre, à l'âge de 72 ans.

Conseiller municipal de 1971 à 1977, puis de 1983 à 1989, il fut élu maire de La Ferrière de 1977 à 1983. Jeune conseiller municipal et jeune maire, il dut s'imposer au sein du conseil municipal. Pendant 18 ans au service de sa commune et particulièrement pendant son mandat de maire, il a marqué sa commune. « Nous constatons encore aujourd'hui les bénéfiques de son action », soulignent Anne Charles, maire déléguée de La Ferrière, et Romain Boutron, maire de Plémet, vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor. « Les bâtiments communaux, comme l'église, le presbytère, les vestiaires, tels que nous les connaissons, furent au cœur de ses préoccupations ».



La création du terrain de football est aussi à mettre à son crédit, terrain qui accueille de nouveau une équipe cette année. Précurseur de la mutualisation, il lance la création du syndicat des Loges pour la voirie communale avec la commune de Coëtlogon. Conscient de l'importance des accès routiers, c'est lors de sa mandature que les routes de Loges, des Largeais, du Vauthomas et de Quiauduc sont élargies et améliorées.

#### multiples engagements

Par ailleurs, Pierre Brunel s'était engagé au-delà de ses mandats : Au groupement de défense sanitaire, qu'il préside ; dans le comice agricole ; dans le comité paroissial ; sans oublier son engagement agricole au sein de la FDSEA.

« Les élus de la commune déléguée de La Ferrière et le conseil municipal de Plémet dans son ensemble, souhaitent aujourd'hui rendre hommage à un homme engagé, dont l'action fut portée par une volonté d'agir pour le bien commun », ajoutent Anne Charles et Romain Bou-

### Nécrologie. André LE MEILLEUR, Adjoint

Le Conseil Municipal et la population ont été profondément émus dimanche matin d'apprendre le décès d'André Le Meilleur, adjoint de la commune déléguée de La Ferrière.

Elu conseiller municipal pour la première fois en 2008. Il a été réélu en 2014 avec la responsabilité d'adjoint à la voirie. Il s'est beaucoup investi dans son mandat et s'est impliqué dans le Syndicat d'adduction d'eau du Lié. Depuis 2008, il accompagnait sa collègue et amie, Nadine Poilbout, adjointe, pour le jury du concours des maisons fleuries. Il était aussi un membre actif de l'organisation du Téléthon.

André, né le 4 mars 1951, a toujours vécu à La Ferrière. Outre ses mandats d'élus, ce passionné de football a été président plusieurs années du club Ferrandier, et depuis 2013, il était président, plusieurs fois reconduit à ce poste, du club de l'Amitié.

André aimait beaucoup être au contact des gens. Il aimait rendre service. Sa bonne humeur et son humour faisaient de lui un homme aimé de tous.



### École

- 12 octobre :

Nous nous sommes rendus au palais des congrès de Loudéac afin d'assister à un spectacle de danse



contemporaine interprétée par la compagnie Le Huit et s'intitulant «(Brèves de vestiaire)». Ce fut l'occasion pour les enfants d'apprécier une pièce poétique entre un homme et une femme, parfois drôle mais aussi touchante.

- 11 novembre : Suite à un travail en classe sur l'Armistice, certains enfants ont assisté à la cérémonie aux monuments aux morts. Une lecture, préparée en classe, a été faite par plusieurs CM2 à l'occasion de cette cérémonie. Merci aux parents présents ainsi qu'aux élèves.

- 30 novembre : Les élèves de l'école de La Ferrière se sont rendus au cinéma Quai des Images à Loudéac pour le premier film du dispositif Ecole et Cinéma, un long métrage portugais en noir et blanc apprécié par les enfants et les adultes ! Le visionnage du second film aura lieu fin janvier à Loudéac.

- 14 décembre : le spectacle de Noël du RPI organisé par l'APE et les enseignants a eu lieu. Après que les enfants se soient produits sur scène (danse pour les élèves de Plumieux et théâtre pour les élèves de La Ferrière avec un chant de Noël en commun pour finir), le Père-Noël est venu distribuer un cadeau à chaque enfant ! Merci à l'APE pour leur investissement !



### Club des aînés

Nous avons terminé l'année par un repas à « La Taverne » à La Ferrière. Nous redémarrerons la nouvelle année par l'Assemblée Générale et la Galette des Rois le jeudi 10 janvier 2019. Nous souhaitons de nouveaux adhérents.

Nous souhaitons à toutes et à tous une Joyeuse Année.

### FNACA

Le comité FNACA de La Ferrière a tenu son assemblée générale le 28 novembre 2018. Une minute de silence a été observée à la mémoire de trois de ses membres décédés en 2018.



L'effectif actuel est de 13 adhérents dont deux veuves ;

Nous assisterons aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre ainsi qu'au rassemblement du 19 Mars qui aura lieu en 2019 à La Prénessaye le 24 Mars.

Le bureau a été reconduit :

- Président : JACQUELIN Claude
- Vice-Président : TAVEL Georges
- Trésorier : GICQUEL Bernard
- Trésorier-Adjoint : DUAULT Désiré
- Secrétaire : GICQUEL Marcel
- Secrétaire-Adjoint : RIO Robert
- Porte-Drapeaux : TAVEL Georges et LE FLOCH Alain

du conseil municipal du 10 octobre 2018

## DÉLIBÉRATIONS

**1 Installation classée pour la protection de l'environnement : ouverture d'une enquête publique sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle, en vue de la création d'un parc éolien**

M Le Maire a informé le conseil que, dans le cadre de la concertation publique organisée du lundi 27 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018 sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle, site de Keranna, sur la demande présentée par la SARL Keranna Energies, siège social 50 Ter rue de Malte 75011 PARIS, soumise à autorisation unique, en vue de la création d'un parc éolien de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Plumieux et St Etienne du Gué de l'Isle.

Le conseil municipal a été appelé à donner un avis sur ce projet d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation présentée par la SARL Keranna Energies.

M. le Maire indique que le conseil municipal de Plumieux a rendu un avis défavorable. M. le Maire indique lors de la séance que ce projet n'a pas réellement d'impact sur la commune de Plémet. M. Le Maire propose au conseil municipal de ne pas donner d'avis sur ce projet. *Voté à l'unanimité.*

**2 Affaire Foncière \_ Parcelle F 199 cession domaine public**

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la cession d'une partie de la parcelle F199 située rue de La Liberté a été validée lors du conseil municipal du 15 Mars 2018.

Il a informé le Conseil Municipal, que l'acquéreur a fait borner le terrain et qu'il apparaît que le projet de cession fait état d'une portion d'environ 212 m<sup>2</sup> de domaine public. L'intégralité de la parcelle à céder représentant environ 821 m<sup>2</sup>.

M. le Maire a informé aussi au conseil municipal que le Conseil d'Administration du Collège Louis Guilloux a émis un avis favorable à ce projet de cession et que le Conseil Départemental est invité à délibérer dans les jours à venir. Il a invité le conseil municipal à se prononcer sur le déclassement de cette portion.

M. ROBLOT demande pourquoi la station de lavage ne s'installe pas dans la zone. M. BERNARD demande si cette activité est conforme au PLUI. M. Le Maire indique que cette activité est conforme.

*Voté à 21 voix Pour – 5 voix Contre – 1 Abstention.*

**3 Tarifs de la Hersonnière**

Lors du conseil municipal du 13 septembre 2018, un premier échange sur les tarifs avait eu lieu. Il était prévu de soumettre au vote les tarifs pour la location de La Hersonnière.

La proposition de grille tarifaire ci-dessous a été envoyée avant la séance :

## PROPOSITION TARIFS 2019 POUR LA HERSONNIÈRE

|   | LA HERSONNIERE   |                      |
|---|------------------|----------------------|
|   | Habitants Plémet | Habitants extérieurs |
| Totalité salles <b>SANS</b> cuisine en semaine                                | 130              | 200                  |
| Petite salle réunion : 1 journée  | 70               | 100                  |
| Totalité salles <b>AVEC</b> cuisine : 1 jour semaine                          | 200              | 250                  |
| Grande salle <b>AVEC</b> cuisine : <b>Week-End Samedi Dimanche</b>            | 270              | 370                  |
| Totalité salle <b>AVEC</b> cuisine : <b>Week-End Samedi Dimanche</b>          | 320              | 420                  |
| Totalité salle <b>AVEC</b> cuisine : <b>Week-End Vendredi Samedi Dimanche</b> | 520              | 670                  |

| Chambres                 |               |               |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Linge de nuit fourni     |               |               |
| Chambres à la personne   | 18            | 18            |
| Forfait ménage en option | 20€ / chambre | 20€ / chambre |

|                            |      |      |
|----------------------------|------|------|
| Couvert complet / personne | 0.51 | 0.51 |
|----------------------------|------|------|

|                                   |      |      |
|-----------------------------------|------|------|
| Cauton Salle + Cuisine + Chambres | 1000 | 1000 |
| Cauton Salle + Cuisine            | 800  | 800  |
| Cauton Salle                      | 500  | 500  |
| Cauton vidéoprojecteur            | 100  | 100  |

M. Le Maire propose deux votes : un pour la partie jour (salles et cuisine) et un pour la partie nuit.

*Voté à l'unanimité pour la partie jour*

*Voté à 27 votes Pour et 2 votes Contre pour la partie nuit.*

**4 Admission en non-valeur**

M. Le Maire a présenté, lors de la séance, l'état des créances jugées irrécouvrables dressé par le Trésor Public. Des procédures réglementaires ont été mises en œuvre en vue du recouvrement de la somme de 1.578,64 €.

Ces créances concernent les budgets de la Commune et de la Cuisine Centrale pour les exercices allant de 2009 à 2016 tels que présentés ci – dessous :

- Budget Commune : la somme à admettre en non-valeur est de 1.090,02 € correspondant à des travaux d'élagage, des locations de salle, de la cantine et des loyers pour PLEMET et LA FERRIERE.

- Budget Cuisine Centrale : la somme à admettre en non-valeur est de 488,62 € correspondant à des repas.

M. Le Maire a proposé de procéder à l'admission en non-valeur l'état présenté. Des crédits sont prévus sur ces deux budgets.

*Voté à l'unanimité.*

**5 Subvention démarrage Chorale**

Il a été présenté au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention faite par la Chorale « VOCALIZON » qui n'est pas une création d'association mais le réveil de l'ancienne association Amal'gamme. L'association compte déjà 32 choristes encadrés par une chef de cœur professionnelle.

Il a été proposé de verser à cette nouvelle association une subvention de 200 € dans le cadre de son redémarrage. *Voté à l'unanimité.*

**6 Tarifs toasts cuisine centrale – congrès départemental des sapeurs-pompiers**

M. Le Maire a rappelé que le congrès départemental des Sapeurs-Pompiers est organisé le 20 octobre 2018 sur la Commune. La Cuisine Centrale a été sollicitée pour préparer les toasts du vin d'honneur. M. Le Maire a proposé de facturer à l'Amicale des sapeurs-pompiers le coût de préparation des toasts au tarif de 0.50 € TTC pièce.

*Voté à l'unanimité.*

**7 Amortissement Assurances Dommages Ouvrages - Charge à répartir -Budget Commune**

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal que des assurances dommages ouvrages ont été souscrites dans le cadre des travaux d'extension du Multi accueil et des travaux à La Hersonnière pour un montant total de 22.852,83 € TTC réparti comme suit : Multi accuei : 9.786 € TTC

- La Hersonnière : 13.066,83 € TTC

M. Le Maire a proposé de répartir cette dépense sur une période de 10 ans correspondant à la durée de la garantie décennale.

*Voté à l'unanimité.*



## 8 Mise en place d'une tarification pour le remboursement des animations sportives

La commission sport propose de mettre en place une nouvelle tarification prévoyant un remboursement en cas d'annulation d'activité sur les vacances scolaires.

En cas d'annulation d'activité ou sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive, il sera proposé :

- Dans le cadre d'un paiement à l'activité : remboursement du tarif à la journée (9€), à la sortie (20€) ou à la semaine (25€).
- Dans le cadre d'un paiement à la semaine (25€) ou des 4 semaines d'été (85€) : remboursement de 5€ pour une journée et de 15€ pour une sortie.
- Dans le cadre d'une sortie annulée pour défaut d'un prestataire et non remplacée par une autre activité : remboursement de 15€.

Les inscriptions annuelles ne sont pas concernées par le remboursement en cas d'annulation d'activité. *Voté à l'unanimité.*

## 9 Budget Commune – Décision Modificative n°4

M. Le Maire a présenté au Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°4 relative au Budget Commune. M. Le Maire a précisé que des crédits complémentaires seront nécessaires à l'opération 174 « Maison de l'Enfance » compte tenu de l'acceptation de devis pour la fourniture de mobilier et d'un nettoyeur vapeur et pour diverses prestations rendues nécessaires pour faire fonctionner le chauffage à la maison de l'enfance. Il a été nécessaire d'effectuer des travaux de désembuage des canalisations afin de relier le système de chauffage de la maison de l'enfance à l'extension du multi accueil.

M. Le Maire a proposé de voter la DM n°4 telle que présentée comme suit :

| Désignation   | Dépenses                |                       | Recettes              |                         |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Investissement</b>   |                         |                       |                       |                         |
| DI - C/2184 - Mobilier OP 174 «Maison enfance»                | 1 500.00                |                       |                       |                         |
| DI - C/21318 Autres bâtiments publics Op 174 «Maison enfance» | 8 690.00                |                       |                       |                         |
| DI - C/2188 Immobilisations Op. 174 «Maison enfance»          | 4 810.00                |                       |                       |                         |
| DI - C/2313 op 254 «Maison Le Ho»                             |                         | 15 000.00             |                       |                         |
| <b>Total investissement</b>                                   | <b>15 000.00</b>        | <b>15 000.00</b>      | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>             |

*Voté à l'unanimité.*

## 10 Budget Cuisine Centrale – Décision Modificative n°2

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité d'acquiescer un nouveau four 20 niveaux pour la cuisine centrale. Des devis ont été demandés à différents fournisseurs et la dépense s'élèverait à environ 20.000 € TTC. Compte tenu de cet estimatif, il sera nécessaire de prévoir des crédits complémentaires au chapitre 21 du Budget de la Cuisine Centrale. M. Le Maire a proposé de voter la DM n°2 telle

| Désignation                                      | Dépenses                |                       | Recettes              |                         |
|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Investissement</b>                            |                         |                       |                       |                         |
| DI - C/2188 - Autres immobilisations corporelles | 4 000.00                |                       |                       |                         |
| RI - C/10222 - FCTVA                             |                         |                       |                       | 4 000.00                |
| <b>Total investissement</b>                      | <b>4 000.00</b>         | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>           | <b>4 000.00</b>         |

que présentée comme suit :

*Voté à l'unanimité.*

## 11 Musée ArtColle Frais de peinture

M. Le Maire a proposé de rembourser l'association du musée ArtColle pour du matériel de peinture pour un montant de 347.71€. *Voté à l'unanimité.*

## du conseil municipal du 6 décembre 2018

### DÉLIBÉRATIONS

#### AFFAIRES FONCIÈRES

##### 1 Vente Consorts Baud et Bayon - La ville Guyomard

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors de la séance du 30 Novembre 2017, il a été validé la cession d'une portion de domaine Public pour les Consorts Baud et Bayon à la Ville Guyomard.

Cette opération, se révélant être une simple régularisation d'emprise, il a été proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la cession de ces parcelles respectivement YM 137 et YM 138 de 177m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> selon le DPMC n° N183YN007\_DA déposé par le cabinet Nicolas et numéroté par le service du cadastre le 20/12/2017, issues du domaine Public, à l'Euro symbolique chacune. Il a été proposé de maintenir les frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs. *Voté à l'unanimité.*

##### 2 Vente Commune à M. ROUAUX et Mme PERRIN

M. le Maire a informé le conseil Municipal que M. Rouaux, riverain de la Hersonnaire, a formulé une demande pour acheter une portion des parcelles E1729 et E 1632 appartenant à la Commune.

Au vu de la configuration sur le terrain, et vu l'avis des domaines en date du 17 Septembre 2018, il a été proposé au Conseil Municipal de valider cette cession et de la proposer à l'Euro symbolique, les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

M. ROUAUX e Mme PERRIN se sont engagés à entretenir le côté du talus communal qui donne sur leur propriété. *Voté à l'unanimité.*

##### 3 Achat des parcelles YM 98 et 058 ZA 81 La Ferrière

M. le Maire a rapporté au conseil Municipal que M. et Mme GAPAILLARD ont proposé de céder à la commune les parcelles YH 98 et 058 ZA 81 (territoire de La Ferrière) d'une contenance de respectivement de 4090m<sup>2</sup> et 2360m<sup>2</sup>.

Il a proposé au Conseil Municipal de valider l'acquisition de ces parcelles par la commune à l'Euro symbolique et que les frais liés à cette acquisition soient supportés par la Commune. *Voté à l'unanimité.*

##### 4 Achat des parcelles E 1683 – ZX 208 et 209

M. le Maire a proposé au conseil Municipal d'acquiescer les parcelles E1683, ZX 208 et 209 d'une contenance de 5428m<sup>2</sup>, 90m<sup>2</sup> et 271m<sup>2</sup> sur lesquelles se situe le hangar de

l'ex-Triskalia zone de Jeguet.

Il a proposé au Conseil Municipal de valider l'acquisition de ces parcelles à la Société SICA PONTEZER. par la Commune au prix de 50 000€ et que les frais de notaire soient à la charge de la Commune.

La commune étudiera les possibilités de démolition. Les silos, qui sont visuellement gênants, seront démontés en premier. *Voté à l'unanimité.*

### 5 Lotissement du Courtil - Lot N°9

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le prix du Lot n°9 du lotissement du Courtil.

En effet, lors de la réception des travaux, il a été constaté que le talus bordant ce lot était intégré au lot. Or, cette surface bien que comptabilisée dans la surface constructible représente une emprise d'environ 100m². Il a été demandé au Conseil municipal son accord pour revoir le tarif du lot 9.

Il a été proposé au Conseil Municipal, de valider un prix pour le lot N°9 de 24000€. *Voté à l'unanimité.*

### 6 Tarifs Communaux 2019

Le conseil municipal a adopté les tarifs suivants :

| Salle des fêtes - Plémet (428 personnes)  | 2019    |
|---|---------|
| Location sans cuisine - journée ou soirée (AG, lotos, fest-noz, bals...)  |         |
| Plémétails  | 152€    |
| Extérieurs  | 215€    |
| Soirée théâtre et spectacles (si entrée payante)  | 68€     |
| Arbres de Noël  | Gratuit |
| Location avec la cuisine pour un repas en semaine   |         |
| Plémétails  | 195€    |
| Extérieurs  | 268€    |
| Location avec la cuisine pour repas le week-end   |         |
| Plémétails  | 300€    |
| Extérieurs  | 400€    |
| Équipements   |         |
| Location cuisine seule  | 47€     |
| Location cuisine pour réchauffer des liquides   | Gratuit |
| Couverts - l'unité  | 0,51€   |
| Couverts - l'unité pour les associations plémétaises  | 0,30€   |
| <i>Toute vaisselle cassée ou manquante sera facturée au prix unitaire d'achat, au vu de la dernière facture d'achat</i> |         |

| Salle des fêtes - La Ferrière (250 personnes) | 2019 |
|---|------|
| Location 2 repas (midi et soir)               |      |
| Plémétails                                    | 162€ |
| Extérieurs                                    | 224€ |
| Location 1 repas                              |      |
| Plémétails                                    | 114€ |
| Extérieurs                                    | 172€ |
| Retour (2 <sup>ème</sup> jour)                |      |
| Plémétails                                    | 58€  |
| Extérieurs                                    | 85€  |
| Bal   |      |
| Plémétails                                    | 129€ |
| Extérieurs                                    | 187€ |
| Vin d'honneur                                 |      |
| Plémétails                                    | 39€  |

|   |         |
|---|---------|
| Extérieurs  | 61€     |
| Spectacle   |         |
| Plémétails  | 63€     |
| Extérieurs  | 124€    |
| Concours de belote  |         |
| Plémétails  | 47€     |
| Extérieurs  | 77€     |
| Réunion   |         |
| Plémétails  | Gratuit |
| Extérieurs  | 61€     |
| Réveillon   |         |
| Plémétails  | 196€    |
| Extérieurs  | 277€    |
| Couverts / personne   | 0.30€   |
| <i>Toute vaisselle cassée ou manquante sera facturée au prix unitaire d'achat, au vu de la dernière facture d'achat</i> |         |

| Salle de réunion - La Ferrière (50 personnes) | 2019    |
|---|---------|
| Vin d'honneur                                 |         |
| Plémétails                                    | 25€     |
| Extérieurs                                    | 35€     |
| Réunion                                       |         |
| Plémétails                                    | Gratuit |
| Extérieurs                                    | 35€     |

| Les réunions  | 2019    |
|---|---------|
| Salle des Associations - Foyer Club - Annexe de Presbytère - la Hersonnière |         |
| Associations Plémétaises  | Gratuit |
| Organismes extérieurs ou privés   | 35€     |
| Durée inférieures à 1/2 journée   | 65€     |
| Durée : Journée   |         |

| Salle du Minerai (réservée en priorité aux activités sportives) | 2019    |
|---|---------|
| Plémétails - 1 jour   | 139€    |
| Extérieurs - 1 jour   | 211€    |
| Plémétails : Vin d'honneur - «Entre repas»                      | 57€     |
| Extérieurs : Vin d'honneur - «Entre repas»                      | 57€     |
| Fête des Écoles   | Gratuit |

| Boulodrome du Minerai avec mise à disposition de : 5 tables - 40 chaises - réfrigérateur - bar | 2019    |
|--|---------|
| Associations Plémétaises   | Gratuit |
| Associations Extérieures   | 52€     |

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Cour de tennis ou terrain multisport | Gratuit |
|--------------------------------------|---------|

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Barbecue communal | Gratuit |
|-------------------|---------|

| Mini golf  | 2019    |
|--|---------|
| La partie (sous présentation d'une pièce d'identité) | Gratuit |
| Balle : perdue ou cassée                             | 3€      |
| Club : perdu ou cassé                                | 21€     |



| Camping municipal - la journée | 2019 |
|--------------------------------|------|
| Par personne                   | 2€   |
| Automobile                     | 1€   |
| Emplacement                    | 2€   |
| Enfant de moins de 7 ans       | 1€   |
| Électricité                    | 2€   |

| Jeton brone camping car                                    | 2019 |
|--|------|
| 10 mn eau (environ 100L) ou 1h rechargement en électricité | 3€   |

| Caution  | 2019  |
|--|-------|
| Salle du Minerai   | 300€  |
| Salle des Fêtes de Plémet                                      | 500€  |
| Salle des Fêtes de La Ferrière                                 | 500€  |
| Salle de réunion de La Ferrière                                | 100€  |
| Foyer club   | 100€  |
| La Hersonnière (salle uniquement)                              | 500€  |
| La Hersonnière (salle + cuisine)                               | 800€  |
| La Hersonnière (salle + cuisine + chambres)                    | 1000€ |
| Boulodromes  | 100€  |
| Barbecue   | 150€  |
| Télécommande Vidéo-projecteur salle des Fêtes / La Hersonnière | 100€  |

|   |     |
|---|-----|
| Fourniture de clé suite à perte (Halle des Sports - Salle du Minerai) | 57€ |
|---|-----|

| Obsèques  | 2019 |
|---|------|
| Cérémonie obsèques  | 91€  |
| <b>Après obsèques</b>   |      |
| Plémétails  | 91€  |
| Extérieurs  | 126€ |
| <b>Salle polyvalente de La Ferrière</b>                           |      |
| Plémétails  | 40€  |
| Extérieurs  | 40€  |
| <b>Salle du Minerai</b>   |      |
| Plémétails  | 60€  |
| Extérieurs  | 60€  |
| <b>Salle des associations - Foyer club - Annexe du presbytère</b> |      |
| Plémétails  | 40€  |
| Extérieurs  | 40€  |
| <b>La Hersonnière</b>   |      |
| Plémétails  | 91€  |
| Extérieurs  | 126€ |

| Mobilier urbain             | 2019  |
|-----------------------------|-------|
| <b>Plémet</b>               |       |
| Barrière                    | 2,80€ |
| Grande table                | 3,90€ |
| Chaise                      | 0,50€ |
| Podium (société extérieure) | 212€  |
| <b>La Ferrière</b>          |       |
| Table                       | 2,45€ |
| Banc                        | 1€    |

| Bibliothèque municipale<br>(tout livre emprunté et perdu sera facturé au coût d'achat) | 2019 |
|--|------|
| Abonnement par personne avec carte badge individualisé                                 | 2€   |
| Groupes (à partir de 6 scolaires et autres)  | 10€  |

| Photocopies                              | 2019        |
|--|-------------|
| Feuille A4 (en recto uniquement)         | 0,30€       |
| Feuille A4 (recto/verso)                 | 0,40€       |
| A4 couleur                               | 0,50€       |
| A4 couleur R/V                           | 1€          |
| Feuille A3 (en recto uniquement)         | 0,40€       |
| Feuille A3 (recto/verso)                 | 0,60€       |
| A3 couleurs recto                        | 1€          |
| A3 couleur R/V                           | 2€          |
| Associations (N/B) papier couleur fourni | Gratuit     |
| Fax                                      | 0,50€ / min |

| Droit de place     | 2019  |
|--------------------|---|
| Le mètre linéaire  | Gratuit   |
| Camion outillage   | 15€   |
| Cirque             | Place gratuite<br>Forfait de 20€/jour pour charges (électricité)  |
| Manège auto-tampon | Place gratuite<br>Forfait de 30€/jour pour charges les jours de mise en service du manège (électricité) |

| Pêche  | 2019  |
|--|-------|
| Carte journalière adulte   | 7€    |
| Carte journalière jeunes (-16 ans au 1 <sup>er</sup> janvier)  | 3,50€ |
| Carte mensuelle adulte ou vacances   | 20€   |
| Carte mensuelle jeunes (-16 ans au 1 <sup>er</sup> janvier) ou vacances  | 10€   |
| Carte annuelle adulte  | 42€   |
| Carte annuelle jeunes (-16 ans au 1 <sup>er</sup> janvier)   | 21€   |
| Tarif amende   | 50€   |
| <b>Gratuité pour les membres de l'A.P.L.P. uniquement</b>  |       |
| Tarif de groupe - carte annuelle pour un groupe de 10 personnes maxi avec un encadrant dans le cadre d'une activité organisée par une structure identifiée | 42€   |

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Travaux en régie (tarif horaire) | 26€ |
| Forfait ménage = Euros / heure   | 26€ |

| Travaux de voirie  | 2019         |
|--|--------------|
| Réalisation accès bateau                                 | Sur devis    |
| Busage fossé voirie rurale                               | 31€ / ml     |
| Travaux d'égavage à la place de propriétaire défaillants | 195€ / heure |
| Regard *   | 100€         |
| * Frais de dossiers                                      | 30€          |

| Cimetière Plémet               | 2019 |
|--------------------------------|------|
| <b>Concessions pour 30 ans</b> |      |
| Type 1                         | 220€ |

| Cimetière Plémet suite         | 2019 |
|--------------------------------|------|
| Type 2                         | 255€ |
| Type 3                         | 370€ |
| <b>Concessions pour 50 ans</b> |      |
| Type 1                         | 390€ |
| Type 2                         | 490€ |
| Type 3                         | 720€ |
| <b>Concessions COLUMBARIUM</b> |      |
| 10 ans                         | 110€ |
| 15 ans                         | 160€ |
| 20 ans                         | 210€ |

| Cimetière Plémet suite                | 2019 |
|---------------------------------------|------|
| <b>Concessions pour 20 ans</b>        |      |
| Type 1                                | 31€  |
| Type 2                                | 46€  |
| Type 3                                | 61€  |
| Caveautin                             | 92€  |
| <b>Concessions pour 30 ans</b>        |      |
| Type 1                                | 46€  |
| Type 2                                | 61€  |
| Type 3                                | 92€  |
| Caveautin                             | 122€ |
| <b>TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM</b> |      |
| 10 ans                                | 110€ |
| 15 ans                                | 160€ |
| 20 ans                                | 210€ |

Voté à l'unanimité.

**Tarification des caveautins pour le cimetière de Plémet voté au conseil municipal du 26 avril 2018**

|        |      |
|--------|------|
| 10 ans | 90€  |
| 20 ans | 150€ |
| 30 ans | 210€ |

**7 Modification des statuts du SDE22**

M. le Maire a exposé que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV (gaz naturel des véhicules), la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maitrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS (plan corps de rue simplifié cartographie)

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

M. le Maire a procédé à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE22.

M. le Maire a proposé d'adopter les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés. *Voté à l'unanimité.*

**8 Nom de l'école**

La municipalité a souhaité donner un nom à l'école publique maternelle et élémentaire de Plémet.

Un sondage a été réalisé auprès des familles lors de la fête de l'école en juin 2018. La commission affaires scolaires s'est réunie le 16 octobre 2018 pour étudier les différentes propositions.

La commission affaires scolaires a retenu le nom de **Simone Veil**. Le conseil d'école du 8 novembre 2018 a donné un avis favorable à cette proposition. Mme VEIL a marqué l'histoire notamment concernant l'Europe et le droit des femmes.

Il a été proposé au conseil municipal de donner le nom de Simone VEIL à l'école publique de Plémet. *Voté à l'unanimité.*

**9 Charte du réseau de lecture publique et d'informatisation des bibliothèques de Loudéac Communauté - Bretagne Centre**

Afin de répondre aux besoins repérés de développement d'animations dans les bibliothèques des communes du territoire, Loudéac Communauté – Bretagne Centre anime un réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire communautaire sur la base d'une adhésion volontaire des communes.

Pour ce faire, les moyens d'animation se composent d'un poste d'animatrice-coordinatrice et d'un mi-temps d'animation.

Le réseau de Loudéac Communauté – Bretagne Centre se compose de 34 bibliothèques.

Il s'agit d'un programme d'actions évolutives au service de toutes les communes du territoire, qui conservent bien évidemment toute leur autonomie et souveraineté dans l'exercice de la politique de lecture publique de leur bibliothèque.

Les objectifs de la charte sont les suivants :

- Moderniser l'offre culturelle et la gestion des bibliothèques du territoire.
- Aider au développement des projets communaux.
- Mutualiser les moyens et les ressources des bibliothèques.
- Coordonner durablement l'implication des partenaires institutionnels et associatifs.

Une charte avait été signée entre la commune et la CIDERAL en 2005 mais elle nécessitait d'être remise à jour. Cette nouvelle charte du réseau des bibliothèques propose d'être dans la continuité du partenariat qui avait été instauré avec la communauté de communes.

M. le Maire a proposé au conseil municipal de l'autoriser à signer la charte du réseau de lecture publique et d'information des bibliothèques de LCBC. *Voté à l'unanimité.*

**10 Ouverture dominicale des commerces de détail**

Le bureau de contrôle de légalité rappelle aux maires les dispositions de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » :

Cette loi a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanche d'ouverture possible de 5 à 12. Toutefois la liste des dimanches d'ouverture doit désormais être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année. Il en résulte que si des ouvertures dominicales de commerce de détail en 2019 sont prévues, la liste des dimanches concernés devra être arrêtée par le maire, après avis du conseil municipal avant le 31.12.2018. Au-delà de 5 dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI.

Le seul commerce concerné par cette disposition n'a pas émis le souhait d'ouvrir exceptionnellement le dimanche en 2019. *Cette disposition n'est donc pas votée.*

**11 Modification du TABLEAU des emplois**

Dans le cadre d'un départ en retraite d'un agent, il convient de proposer la création d'un nouveau grade pour ce poste, à compter



du 1<sup>er</sup> juin 2019 (le grade actuellement détenu par l'agent partant en retraite, sera supprimé du tableau des emplois après son départ) Dans le cadre de la création d'un nouveau poste d'assistant administratif aux services techniques, il convient de créer un poste au grade d'adjoint administratif, DHS 20h.

M. Le Maire a proposé au conseil municipal de décider la création de 2 nouveaux postes :

- Un poste au grade d'adjoint administratif DHS 35h à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 ;
- Un poste au grade d'adjoint administratif, DHS de 20h à compter du 1<sup>er</sup> février 2019

Voté à l'unanimité.

## 12 Indemnité de Conseil

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

ACCORDER 90% de l'indemnité de conseil au receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Voté à l'unanimité.

## 13 Ouverture des données publiques de la commune et adhésion À DAT'ARMOR

Le 7 octobre 2016, la loi pour une République Numérique est promulguée. En pratique, la loi crée l'obligation pour les organisations publiques (pour les collectivités de plus de 3500 habitants) de publier sur internet leurs bases de données, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial. Ces données pourront ainsi être exploitées et réutilisées facilement par chacun, particulier comme entreprise.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi du 17 juillet 1978, modifiée, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ;

VU la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

VU le décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 ;

VU la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 25/04/2007, dite directive INSPIRE ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour un République Numérique ;

Vu le décret du 27 avril 2017-638 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation ;

Considérant que les services de Plémet entretiennent des bases de données ;

Considérant que la collectivité en tant que donneur d'ordre, producteur ou coproducteur possède la propriété intellectuelle intégrale de ces

bases de données ;

Considérant que la collectivité souhaite mettre à disposition progressivement ses données de façon non discriminatoire et en permettant leur réutilisation pour un usage commercial ou non-commercial sous une licence de type LICENCE OUVERTE

Considérant que la mise à disposition des données publiques facilitera leur réutilisation par les citoyens, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels ;

Considérant que la mise à disposition des données permettra de réaliser des économies d'échelle en incitant l'ensemble des acteurs publics et privés à partager le même territoire numérique sans multiplier des acquisitions de données similaires ;

Considérant que l'ouverture et la mise à disposition des données publiques est l'occasion de moderniser l'action publique en développant une culture de la donnée au sein des services, en mettant en œuvre de nouvelles pratiques de gestion de la donnée et en améliorant le système décisionnel grâce à la fourniture d'éléments et d'indicateurs concrets ;

Considérant que la mise à disposition des données permettra de stimuler l'innovation et de participer à la relance en permettant aux acteurs économiques de développer de nouveaux usages et services numériques.

M. le Maire a proposé de :

**APPROUVER** le principe de la mise à disposition progressive des données publiques de PLEMET le principe de la gratuité de leur réutilisation par le public.

**APPROUVER** l'utilisation de la LICENCE OUVERTE

**AUTORISER** le Maire à signer la charte de partenariat avec le Département validant les modalités de cet engagement dont les termes sont annexés à la présente délibération.

**APPROUVER** l'utilisation du portail internet Data'Armor créé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour la publication des jeux de données. Voté à l'unanimité.

## 14 Information générale sur les nouvelles modalités de gestion et d'inscriptions sur les listes électorales

Le maire a procédé à une information générale au conseil municipal sur les nouvelles modalités de gestion et d'inscriptions sur les listes électorales.

En effet, La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Les anciennes Commissions Administratives, chargées de statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations à effectuer sur les listes électorales sont supprimées. Désormais, c'est de la Compétence du maire de la commune. Cependant, une commission de contrôle doit être créée. Il sera demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir et de proposer des membres pour cette commission sachant que pour Plémet, Commune nouvelle, elle devra être composée ainsi :

- Un conseiller municipal (qui ne doit pas être maire ou adjoint)
- Un délégué du TGI
- Un délégué de l'administration nommé par le Préfet.

Il ne sera créé qu'une seule commission de contrôle, pour l'ensemble de la Commune nouvelle. Elle devra se réunir entre le 02 et le 05 Mai 2019 pour valider les opérations avant le scrutin des élections européennes.

Le conseil municipal a délibéré pour que le maire soit représenté par Mme NEVO Chantal à cette commission.

## 15 Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles d'investissement (Exercice 2019)

En vertu du principe d'annualité budgétaire, il est indispensable que les crédits soient ouverts au budget de l'exercice afin de pouvoir procéder à l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement, il est toutefois nécessaire que le maire dispose de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante fixant le montant plafond pouvant être engagé avant le vote du budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaître un début d'exécution durant les premières semaines de l'année 2017 avant l'adoption du budget, il a été proposé d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2019 sur le budget principal de la commune pour un montant maximum de 620 167€.

Voté à l'unanimité.

### 16 Budget Commune – Décision Modificative n°5

M. Le Maire a présenté lors de la séance du Conseil Municipal la proposition de décision modificative relative au budget Commune.

M. Le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'en 2017, une subvention attribuée par le Département pour les travaux de la Maison LE HO pour des logements avait été inscrite à l'opération 155 « Autres Bâtiments ». M. Le Maire propose de faire un virement des crédits disponibles de cette opération vers l'opération 254 « Maison Le Ho » pour une meilleure lisibilité de l'opération. Cette subvention s'élève à 180 000 € dont l'acompte de 54 000€ qui a déjà été affecté en 2017. Il reste à inscrire le solde soit 126 000€.

Par ailleurs, la Commune a reçu au titre de l'exercice 2018 de la DETR pour les travaux de la Hersonnière. M. Le Maire propose d'inscrire cette dotation de 152.000 € à la décision modificative. La contrepartie serait inscrite en dépense d'investissement à l'opération 233 « Eaux Pluviales » et 249 « Extension multi accueil » à hauteur de 132.000 € et 20.000 €.

M. Le Maire a proposé également de voter des crédits complémentaires pour les dotations aux amortissements. Compte tenu de la prévision budgétaire de 148.900 € et des crédits inscrits au BP 2018, M. Le Maire proposera d'inscrire des crédits supplémentaires pour 50.000 €.

Ci – dessous le projet de décision modificative n° 5 du budget de la Commune :

### BUDGET COMMUNE

| Désignation                                     | Dépenses                |                       | Recettes              |                         |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Fonctionnement</b>                           |                         |                       |                       |                         |
| DF - C/3811<br>Dotation aux amortissements      | 50 000                  |                       |                       |                         |
| 023   |                         | 50 000                |                       |                         |
| <b>Total Fonctionnement</b>                     | <b>50 000</b>           | <b>50 000</b>         |                       |                         |
| <b>Investissement</b>                           |                         |                       |                       |                         |
| RI - C/1323<br>op 155 Autres Bâtiments          |                         |                       | 126 000               |                         |
| RI - C/1323<br>op 254 Maison Le Ho              |                         |                       |                       | 126 000                 |
| DI - C/2315 -<br>op 233 Eaux pluviales          | 132 000                 |                       |                       |                         |
| DI - C/2315 -<br>op 249 Extension Multi accueil | 20.000                  |                       |                       |                         |

|   |                   |             |             |                   |
|---|-------------------|-------------|-------------|-------------------|
| RI - C/1341 -<br>op 248 La Hersonnière  |                   |             |             | 152 000           |
| RI - C/28XXX<br>(détail des comptes présenté lors du CM)<br>Dotation aux amortissements |                   |             |             | 50 000            |
| 021   |                   |             | 50 000      |                   |
| <b>Total Investissement</b>   | <b>152 000.00</b> | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> | <b>202 000.00</b> |

Voté à l'unanimité.

### 17 Budget Assainissement – Décision Modificative n°3

En l'absence de convention signée entre LCBC et la SAUR, la commune a encaissé les recettes de la SAUR pour l'année 2017. Les dépenses de fonctionnement de la station d'épuration et des réseaux ont donc été refacturés à la commune pour un montant de 94 152.35€ qui se décomposent comme suit :

- Frais liés au personnel de la station : 21 520€ TTC
- Frais liés à la station d'épuration : 61 417€ TTC
- Frais liés au fonctionnement du réseau : 11 215.68€ TTC

Par ailleurs, la commune ayant reçu directement les redevances de la SAUR, celles-ci avaient été largement sous-estimées lors du vote du budget 2018. Afin de pouvoir mandater les titres correspondants, 94 153€ de crédits complémentaires doivent être inscrits

Par ailleurs, il a été proposé d'inscrire des crédits supplémentaires pour les dotations aux amortissements pour 500 €.

Il a été proposé d'inscrire les crédits complémentaires tels que présentés :

### BUDGET ASSAINISSEMENT POUR INFORMATION :

| Désignation                      | Dépenses                |                       | Recettes              |                         |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                  | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Fonctionnement</b>            |                         |                       |                       |                         |
| DF - C/621<br>Frais de personnel | 21.520                  |                       |                       |                         |
| DF - C/628<br>Divers             | 61.417                  |                       |                       |                         |
| DF - C/628<br>Divers             | 11.216                  |                       |                       |                         |
| DF - C/6811 -<br>CHapitre 042    | 500                     |                       |                       |                         |
| 023                              |                         | 500                   |                       |                         |
| RF - C/70611<br>Redevances       |                         |                       |                       | 94.153                  |
| <b>Total Fonctionnement</b>      | <b>94.653€</b>          | <b>500.00€</b>        |                       | <b>94.153€</b>          |
| <b>Investissement</b>            |                         |                       |                       |                         |
| RI - C/28156 -<br>Chapitre 040   |                         |                       |                       | 450                     |
| RI - C/28158 -<br>Chapitre 040   |                         |                       |                       | 50                      |
| 021                              |                         |                       | 500                   |                         |
| <b>Total Investissement</b>      |                         | <b>0.00</b>           | <b>500.00</b>         | <b>500.00</b>           |



Pour information :

Un excédent de fonctionnement de 66.000 € au titre de l'exercice 2018 sera rattaché compte tenu de la convention et de l'estimatif tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes estimées 2018 seraient de 181.051 € et les dépenses de 115.262 € soit un excédent prévisionnel de 65.789 €. Voté à l'unanimité

**18 Budget cuisine centrale - Decision modificative n°3**

M. Le Maire a rappelé au Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits au budget 2018 pour les amortissements des dépenses d'investissement d'un montant total de 43.330 €. Les amortissements ayant été précisés, il convient de voter des crédits complémentaires pour les amortissements pour un montant de 1.000 €.

M. Le Maire a proposé de voter ces crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement comme suit :

**BUDGET CUISINE CENTRALE**

| Désignation  | Dépenses                |                       | Recettes              |                         |
|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>Fonctionnement</b>                                |                         |                       |                       |                         |
| DF - C/6811<br>Dotations amortissements              | 1 000.00                |                       |                       |                         |
| RF - C/7067<br>Repas                                 |                         |                       |                       | 1 000.00                |
| <b>Total Fonctionnement</b>                          | <b>1 000.00€</b>        | <b>-</b>              |                       | <b>1 000.00</b>         |
| <b>Investissement</b>                                |                         |                       |                       |                         |
| RI - C/28183 -<br>matériel de bureau                 |                         |                       |                       | 50.00                   |
| RI - C/28184 -<br>mobilier                           |                         |                       |                       | 50.00                   |
| RI - C/28188 -<br>autres immobilisations corporelles |                         |                       |                       | 900.00                  |
| RI - C/2188 -<br>autres immobilisations corporelles  | 1 000.00                |                       |                       |                         |
| <b>Total Investissement</b>                          | <b>1 000.00</b>         | <b>0.00</b>           | <b>0.00</b>           | <b>1 000.00</b>         |

Voté à l'unanimité.

**19 SDE**

Sur l'aire de repos de la Poterie, un mat d'éclairage n'est plus en état de fonctionnement. Pour des raisons de sécurité, il convient de déposer le coffret et de déconnecter le mât. Le plan de récolement éclairage public sera également mis à jour.

Le montant des travaux est estimé à 280€ HT avec une participation financière de la commune de 168€.

M. Le Maire a proposé D'APPROUVER ces travaux

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%. Voté à l'unanimité.

**20 Frelons Asiatiques – Prise en charge toute l'année**

Loudéac Communauté Bretagne Centre propose aux particuliers de prendre en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% dans la limite d'une prestation à 150€ TTC.

Étant donné les enjeux de santé publique, M. Le Maire a proposé d'aider financièrement les particuliers et que la commune prenne en charge les 50% restant de la facture (toujours dans la limite de 150€ en tout).

Il est proposé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques rétroactivement depuis le 1er juin 2018. Dans la délibération LCBC du 15 mai 2018, la communauté de communes a prévu de participer à la destruction des nids de frelons uniquement sur la période d'avril à octobre.

Dans la mesure où des nids de frelons actifs ont été découverts peu après octobre, M. Le Maire a proposé de maintenir la participation de la commune toute l'année.

Dans un but de simplification de gestion, la commune prendra en charge l'intégralité de la facture et se fera rembourser 50% par LCBC (d'avril à octobre).

Le référent nid de frelon de la commune doit être sollicité avant la destruction du nid de frelon asiatique pour pouvoir bénéficier de la participation.

M. Le Maire a proposé de :

DECIDER de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% de la dépense dans la limite d'une facture de 150€ du 1er janvier au 31 décembre.

DECIDER de rembourser intégralement les particuliers dans la limite de 150€ sous présentation d'une facture acquittée pour les nids détruits du 1er avril ou 31 octobre. La commune sera remboursée ultérieurement par LCBC.

DECIDER de rembourser les particuliers à hauteur de 50% de la dépense dans la limite d'une facture de 150€ sous présentation d'une facture acquittée pour les nids détruits du 1er novembre au 31 mars.

Voté à l'unanimité.

**21 Questions Diverses****● LCBC**

M. Le Maire fait part de son mécontentement vis-à-vis de la communauté de commune sur les services rendus pour Plémet. LCBC continue de refuser de payer le multi accueil de Plémet alors que des micro-crèches sont financées sur le territoire.

M. Le Maire n'est pas non plus satisfait de la recherche d'entreprises pour développer l'activité économique et de la politique sur les logements intercommunaux (pas d'astreinte, entretien en partie à la charge des communes sans contrepartie financière...)

Les communes nouvelles sont pénalisées sur la politique du dernier commerce que LCBC vient de voter. Si le commerce d'une commune déléguée ferme, il ne sera pas protégé si la commune déléguée fait partie d'une commune nouvelle qui a encore un commerce. Concrètement si le commerce de La Ferrière venait à fermer, il ne bénéficierait pas du système de sauvegarde mis en place par LCBC.

**● Commission d'attribution**

Mme BOUTBIEN rappelle que des règles ont été votées pour attribuer les places au multi accueil.

Les habitants de Plémet bénéficient de point par rapport aux habitants des communes voisines.

Les dossiers sont anonymes lors du passage en commission.

## Caisse primaire d'Assurance Maladie

**ON M'A BLESSÉ**

**VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.**  
Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance.  
Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.

Pour déclarer, j'appelle le **3646** Service 0,06 € / min + prix appel

ameli.fr

d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant ! Pourquoi ? La Cpm va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude. En quoi est-ce important ? En informant votre Cpm, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

Comment déclarer un accident ?

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime

Par téléphone au 36 46

Sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers

## 11<sup>ème</sup> comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les 26 et 27 janvier 2019

Le Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA) organise et relaie le onzième comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019. En partenariat avec Bretagne Vivante qui coordonne l'opération dans les autres départements bretons, cette opération de science participative se veut à la fois un moment de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs mais aussi un outil de connaissance sur l'évolution des populations de ces espèces qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs ces dernières années.

Chaque personne intéressée est invitée à participer de manière simple en téléchargeant le formulaire de comptage sur le site : [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr) ou [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

puis en transmettant ses résultats par courrier ou par mail, ou encore plus simple, en les saisissant directement en ligne à l'adresse suivante <http://www.bretagne-vivante-dev.org/coj/index.php>

Tout le monde peut y participer, même les plus jeunes, car il s'agit de recenser, en une heure, les oiseaux les plus communs de votre jardin. Si vous possédez une ou plusieurs mangeoires, la tâche sera d'autant plus aisée. Pour vous aider dans l'identification des espèces, une petite fiche descriptive est fournie



en plus du formulaire et plusieurs adresses de sites web vous sont indiquées sur nos sites web pour affiner vos connaissances. Un poster des principales espèces de nos jardins est également téléchargeable sur notre site internet, ainsi qu'une petite revue à destination des enfants publiée par Bretagne-Vivante. Venez donc nombreux découvrir et participer à cette opération. Un bilan du week-end sera transmis à chaque participant et publié au printemps 2019, notamment sur les sites web. Tous les résultats des éditions précédentes sont disponibles et téléchargeables en ligne sur les mêmes sites.

Plus d'infos : [enquetes-geoca@orange.fr](mailto:enquetes-geoca@orange.fr) – GEOCA, 18C rue du sabot, 22 440 Ploufragan. 02 96 60 83 75 – [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)  
Comptez les oiseaux !



# Carte nationale d'identité

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Depuis le 1er décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Pour cela, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Pensez à noter ou imprimer ce numéro. Cette pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de remise de carte d'identité pour la prise des empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Puis, prenez rendez-vous à la Maison de Services Au Public de LOUDEAC soit :

- Par Téléphone : 02.96.66.48.38 (Boîte vocale)
- Ou sur [www.rendezvousonline.fr](http://www.rendezvousonline.fr)

La présence du demandeur est obligatoire (mineur ou majeur) : signature à partir de 10 ans et prise d'empreinte à partir de 12 ans.

En bref

# Passeport

Maison de Services au Public – 15 rue de Moncontour – 22600 LOUDEAC

Ouvert sur RDV sur le site : [rendezvousonline](http://rendezvousonline) ou sur le serveur vocal : 02.96.66.48.38

Contact mail : [msp-loudeacpasseport@orange.fr](mailto:m-sp-loudeacpasseport@orange.fr)

Constitution du dossier :

- Soit par pré-demande sur le site Internet ANTS (une vidéo d'explication est disponible. Une adresse e-mail est pré-requise pour cette démarche. A la fin de l'opération soit vous imprimez le document récapitulatif que vous devrez signer devant l'agent (ne pas coller la photo) soit vous noterez le numéro que vous communiquerez lors de votre RDV.

- Soit par dossier CERFA (réservé aux personnes qui n'ont pas internet ou ne savent pas l'utiliser). Le dossier doit être rempli pour le jour du RDV.

Présence obligatoire du mineur ou majeur demandeur (le mineur doit être accompagné de l'un de ses parents).

Attention, diverses pièces sont nécessaires à la création du dossier suivant le cas : photo d'identité, justificatif de domicile...

## Point numérique Loudéac

Ouvert le mardi et vendredi de 9h à 12h (sans rendez-vous) à la Maison de Services au Public – 15 rue de Moncontour – 22600 LOUDEAC

**DEMARCHES EN LIGNE – pour permettre le traitement internet de :**

- Vos demandes de carte grise (cession – changement de titulaire – duplicata – suite succession – changement d'adresse) (duplicata et changement de titulaire sont soumis aux taxes et

paiement CB)

- Vos demandes de permis de conduire (obtention du permis – perte – vol (ces 2 cas sont payants 25 €) – renouvellement permis poids lourds avec visite médicale – renouvellement autres motifs).

Attention, diverses pièces sont nécessaires à la création du dossier suivant le cas : titre d'identité – certificat de cession papier – carte grise – justificatif de domicile - ephoto à numéro unique...

## Identification des bâtiments agricoles

Urbanisme : Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

**Vous êtes invités à identifier vos bâtiments agricoles pouvant devenir un logement.**

### Qu'est-ce que le changement de destination ?

Le changement de destination consiste en la transformation et la rénovation d'un bâtiment agricole en logement.

### Pourquoi repérer les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ?

Seuls les bâtiments repérés et identifiés pourront être transformés en logement. La rénovation d'un bâtiment agricole en gîte ou en logement nouveau sera impossible si ce bâtiment n'a pas été identifié lors du recensement.

### Quels bâtiments sont concernés ?

Les bâtiments concernés doivent rassembler plusieurs critères :

1<sup>er</sup> critère : il doit s'agir d'un bâtiment agricole (étables,

granges, soues à cochons...)

2<sup>ème</sup> critère : ce bâtiment devra avoir un intérêt patrimonial (bâti en pierre ou terre-pierre)

3<sup>ème</sup> critère : le bâtiment ne doit pas être en ruine, il doit rester l'ensemble des murs

Ces bâtiments peuvent aujourd'hui se situer dans les exploitations (toujours en activité ou non), ou sur l'unité foncière d'une maison d'habitation.

### Comment repérer mon bâtiment ?

Si vous possédez un ou plusieurs bâtiments répondant à ces critères, rapprochez-vous de votre mairie, avec une photo du bâtiment au plus tard avant Février 2019

# La Halte Répît



## LA HALTE REPIT

### « Proposer un temps de répît »

*La Plate-forme de répît propose un lieu d'accueil non médicalisé une fois par mois pour les personnes atteintes de maladies neuro dégénératives.*

*C'est une prise de relais temporaire pour prévenir l'épuisement physique et psychologique de l'aidant.*

#### PROGRAMME

- ◆ 14h : Temps d'accueil autour d'un verre de l'amitié
- ◆ Activités adaptées en fonction des souhaits des participants
- ◆ Promenades et jeux en extérieur quand le temps le permet
- ◆ Temps de discussion autour d'un goûter
- ◆ 16H45 : Accueil des familles pour un café/thé convivial tous ensemble pour clôturer l'après-midi.

*Le nombre de participants est limité à 6 personnes. Forfait de 15€ l'après-midi. Transport exceptionnel possible pour 2€ aller-retour (places limitées).*

*3h d'activités avec  
Séverine et Magalie*

Inscription obligatoire au 02.97.38.80.06

*3h de temps de  
libre*

| LOUDEAC (Lycée X. Grall) | LE SOURN (Salle des Fêtes) |
|--------------------------|----------------------------|
| 14 et 28-janv-19         | 8-janv-19                  |
| 25-févr-19               | 12-févr-19                 |
| 4 et 18-mars-19          | 12-mars-19                 |
| 1 et 29-avr-19           | 24-avr-19                  |
| 13 et 27-mai-19          | 21-mai-19                  |
| 3-juin-19                | 18-juin-19                 |

#### **Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Barr-Héol**

*Plateforme d'accompagnement et de répît, Barr Héol, Bréhan 56580 [www.repitchb.org](http://www.repitchb.org)  
☎ 02.97.38.80.06 [contact@repitchb.org](mailto:contact@repitchb.org)*



# Calendrier des collectes des ordures ménagères 1<sup>er</sup> semestre 2019

**2019** **PLANNING DE COLLECTE** **PLÉMET (BOURG)** **INDIVIDUELLE** **LOUDEAC** **communauté** **EXTERIEURE**

Attention : Les résidents doivent être sortis la veille du jour de collecte.

Collecte Tri LUNDI Semaine paire

Collecte des ordures ménagères LUNDI Semaine impaire

|      | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai  | Jun  |
|------|---------|---------|------|-------|------|------|
| 1 M  | 1 V     | 1 V     | 1 V  | 1 L   | 1 M  | 1 S  |
| 2 M  | 2 S     | 2 S     | 2 S  | 2 M   | 2 J  | 2 D  |
| 3 J  | 3 D     | 3 D     | 3 D  | 3 M   | 3 V  | 3 L  |
| 4 V  | 4 L     | 4 L     | 4 L  | 4 J   | 4 S  | 4 M  |
| 5 S  | 5 M     | 5 M     | 5 M  | 5 V   | 5 D  | 5 M  |
| 6 D  | 6 M     | 6 M     | 6 M  | 6 S   | 6 L  | 6 J  |
| 7 L  | 7 J     | 7 J     | 7 J  | 7 D   | 7 M  | 7 V  |
| 8 M  | 8 V     | 8 V     | 8 V  | 8 L   | 8 M  | 8 S  |
| 9 M  | 9 S     | 9 S     | 9 S  | 9 M   | 9 J  | 9 D  |
| 10 J | 10 D    | 10 D    | 10 D | 10 M  | 10 V | 10 L |
| 11 V | 11 L    | 11 L    | 11 L | 11 J  | 11 S | 11 M |
| 12 S | 12 M    | 12 M    | 12 M | 12 V  | 12 D | 12 M |
| 13 D | 13 M    | 13 M    | 13 M | 13 S  | 13 L | 13 J |
| 14 L | 14 J    | 14 J    | 14 J | 14 D  | 14 M | 14 V |
| 15 M | 15 V    | 15 V    | 15 V | 15 L  | 15 M | 15 S |
| 16 M | 16 S    | 16 S    | 16 S | 16 M  | 16 J | 16 D |
| 17 J | 17 D    | 17 D    | 17 D | 17 M  | 17 V | 17 L |
| 18 V | 18 L    | 18 L    | 18 L | 18 J  | 18 S | 18 M |
| 19 S | 19 M    | 19 M    | 19 M | 19 V  | 19 D | 19 M |
| 20 D | 20 M    | 20 M    | 20 M | 20 S  | 20 L | 20 J |
| 21 L | 21 J    | 21 J    | 21 J | 21 D  | 21 M | 21 V |
| 22 M | 22 V    | 22 V    | 22 V | 22 L  | 22 M | 22 S |
| 23 M | 23 S    | 23 S    | 23 S | 23 M  | 23 J | 23 D |
| 24 J | 24 D    | 24 D    | 24 D | 24 M  | 24 V | 24 L |
| 25 V | 25 L    | 25 L    | 25 L | 25 J  | 25 S | 25 M |
| 26 S | 26 M    | 26 M    | 26 M | 26 V  | 26 D | 26 M |
| 27 D | 27 M    | 27 M    | 27 M | 27 V  | 27 L | 27 J |
| 28 L | 28 J    | 28 J    | 28 J | 28 D  | 28 M | 28 V |
| 29 M | 29 V    | 29 V    | 29 V | 29 L  | 29 M | 29 S |
| 30 M |         | 30 S    | 30 M | 30 J  | 30 D |      |
| 31 J |         | 31 D    |      | 31 V  |      |      |

## Élections

**Date à retenir : le Dimanche 26 mai 2019 : Elections Européennes**

Nouvelles Modalités d'inscriptions : «La Loi n°2016-1048 du 1er Août 2016 » modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'INSEE.

Le système actuel, imposait aux électeurs souhaitant voter, d'avoir déposé une demande d'inscription avant le 31 Décembre de l'année précédant le scrutin.

A partir du 1er Janvier 2019, vous pourrez vous inscrire tout au long de l'année.

Cependant, pour pouvoir voter aux élections européennes, vous devrez avoir déposé votre demande d'inscription avant le 31 Mars 2019 (date fixée par la circulaire ministérielle du 12/07/2018).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la Mairie.

## Recensement MILITAIRE

Tout jeune qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Recensement à effectuer entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire. Se munir : d'une pièce d'identité – du livret de famille – d'un justificatif de domicile des parents.

## Vent debout

### ÉOLIENNES – POUR DEMAIN, RISQUE D'UNE INVASION PLUS IMPORTANTE ENCORE DES ÉOLIENNES !

A l'heure où il est question de dialogue social, de démocratie participative, de concertation de proximité, nous apprenons avec stupéfaction que Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe, et Monsieur De Rugy, Ministre d'État, de la Transition écologique ont rédigé et signé, le 29 novembre 2018, le décret N°2018-1054, publié au Journal Officiel n° 0278 le 1er décembre 2018.

C'est aux dispositions de ce décret que le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) s'était opposé en mars 2018 au nom du principe de précaution.

En résumé, ce décret **prive tout citoyen du droit fondamental de se défendre gratuitement en justice devant les Tribunaux Administratifs contre l'installation d'éoliennes terrestres.**

Tout habitant pourra – dans l'immédiat — être condamné à voir s'installer autour de lui des éoliennes sans avoir rien à dire. On

peut craindre — pour l'avenir — que ce décret ne facilite l'implantation d'autres types d'installations industrielles impactantes.

**Quand les riverains gênent supprimons les riverains.**

**L'Association Vent Debout à Plémet s'insurge contre ce décret et demande à M. le Maire de Plémet, au Président de LCBC et à Monsieur le Député de transmettre leur profond désaccord à Monsieur le Premier Ministre pour qu'il revienne sur cette décision anti-démocratique.**

Tout cela fait suite à deux décisions du gouvernement : diminuer le rôle des Enquêtes Publiques en supprimant Commissaires Enquêteurs et cahiers de doléances en Mairie ; réduire à 2 mois au lieu de 4 le temps d'étude des dossiers de permis de construire.

Face à l'exaspération des victimes des éoliennes, au lieu de les écouter dire : « Stop ! Trop c'est trop ! », la seule réponse est de les faire taire.

Association Vent Debout à Plémet.

<http://ventdeboutaplemet.wixsite.com/ventdeboutaplemet>

Lors de toute modification relative à l'activité de votre association ou à sa composition, vous êtes invité à en informer la mairie, dans les meilleurs délais. De nombreuses personnes s'adressent à la Mairie pour obtenir des renseignements sur les activités culturelles, sportives, de loisirs ou sociales proposées. Il est donc essentiel que le service vie associative de la mairie dispose des renseignements les plus complets et les plus fiables sur les associations.

## Truite du Ridor

Les 2 et 3 février 2019 à PLEMET (22210)

Rencontre gallo « la Truite du Ridor » (43ème édition)

• **Le samedi 2 février à salle du Minerai** (derrière la mairie)

14h: Stage d'apprentissage des «Faisous et faisouères de galettes» (sur inscription)

17h : Présentation du livre et DVD TCHI Q'YA D'NEU ANEU par les caousous de St Etienne

19h : Repas de galettes saucisses

21h : Concours des groupes musicaux (sélection pour le Kan ar Bobl)

Fest noz gratuit avec scène ouverte

• **Le dimanche 3 février à salle des fêtes**

12h : Potée (sur réservation)

14h30 : **43ème concours** de chantous (solo ou groupes), contous, sonnous (solo et duo),

composous, groupes scolaires.

Sélection pour le Kan ar Bobl

20h : Remise des truites et des récompenses

▪ Tout l'après-midi, stand de la culture gallèse (vente de livres,



CD etc)

• **Renseignements - réservations et inscriptions :**

**Tél. 02 96 28 28 51 – 02 96 25 68 05 – 02 96 25 63 14**

Courriel : [latruiteduridor@gmail.com](mailto:latruiteduridor@gmail.com) et Facebook

*La Truite du Ridor à Plémet est depuis 42 ans la grande manifestation annuelle de la culture gallèse en Centre Bretagne où chantous, sonnous, contous et dansous s'expriment avec beaucoup de conviction et de talent. En effet Plémet se situe au carrefour des pays du Mené, de Loudéac (Loudia), de l'Oust et du Lié (Morbihan gallo) et est devenu le point de rencontre des passionnés de la culture gallèse*

## KLP SHOTOKAN



Résultat Championnat Départemental des Côtes d'Armor du dimanche 25 novembre 2018 au complexe sportif de Plélo.

Nous avons eu 100% de réussite sur les 9 compétiteurs présents.

Pour les compétiteurs en Kata (épreuve technique combat avec un adversaire imaginaire) :

**Pupille :**

- DELAUNAY Lorenzo : Champion départemental, médaille d'or
- NICOUD Kélian : Vice-champion médaille d'argent

**Benjamin :**

- NICOUD Théo : 3ème place médaille de bronze
- Pour les compétiteurs en Kumité (combat):

**Catégorie poussin :**

- LE MERDY John : Champion départemental médaille d'or

**Catégorie pupille :**

- DJAH Kylian : Champion départemental médaille d'or
  - EL FELLAH Mohamed : Champion départemental médaille d'or
  - RAULT Capucine : Championne départementale médaille d'or
- Catégorie benjamine:

- MOUTY Kessy : Championne départementale médaille d'or
- Catégorie cadette:

- COTBREIL Jade : Championne départementale médaille d'or

KLP Shotokan organisera un stage de Combat à Plémet dans la grande salle du minerai en collaboration avec la ligue de Bretagne, le 30 mars 2019, ainsi qu'un OPEN le 19 mai 2019 à la halle des sports (compétition au niveau national) en collaboration du comité départemental 22.



# Jazz manouche à Plémet

Qui n'a pas encore en mémoire la soirée exceptionnelle Sidney BECHET ?

Le **samedi 30 mars 2019** à la Salle des Fêtes (20h30), l'Association SWING 22, sous la présidence de Martine Chevaucherie, propose une seconde soirée exceptionnelle : hommage à **Django REINHARDT**, guitariste tzigane hors-norme, dont les prouesses ont donné naissance à un style de Jazz à part entière, le **Jazz manouche** ou **Jazz gitan**.

Hommage rendu par le trio de choc, **L'Affaire ENZO** et leur invité **ROMANE**. Rien de mystérieux, ni d'obscur dans cette Affaire Enzo, juste un trio de passionnés de Jazz manouche !

**Enzo MUCCI**, guitariste passionné fervent de Django. Joue du banjo dans les compositions de films de Claude Bolling. Guitariste des prestigieux groupes, tel que le Harlem Jazz du pianiste François Rilhac, du Big Band de Michel Pastre, du Paris Swing Orchestra... la liste de ses concerts et enregistrements serait longue à dérouler !

**Claude TISSENDIER**, à la clarinette et au saxophone. Connaisseur averti du Jazz manouche, il obtient également le Prix du meilleur disque de Jazz français, prix de l'Académie du Jazz, Django d'Or pour son disque Sax Connection, primé pour son disque en hommage à Count Basic, grand prix du Hot Club de France...c'est lui que l'on entend sur la base musicale du film Django.

**Gilles CHEVAUCHERIE**, reconnu comme le meilleur contrebassiste français, spécialiste du Slap, au parcours prestigieux : formation des Haricots Rouges, à l'origine du Paris Swing Orchestra, fréquentation assidue du Jazz Club du Méridien programmé par Moustache et fidèle du Quintet d'Olivier Franc. Gilles est notre voisin, puisque résidant à St-Gilles-du-Mené.

Et leur invité **ROMANE**, guitariste hors pair, de renommée nationale et internationale. Tombé dans la marmite de Django dès l'âge de 11 ans, il se met à la guitare en compagnie de musiciens gitans et devient très vite LE spécialiste du Jazz manouche. Riche d'une vingtaine d'albums, il a joué entre autres avec Didier Lockwood, il a ouvert une école de musique manouche, La Swing Romane Académie, dont l'un des élèves a été Thomas Dufronc.



Ces quatre extraordinaires musiciens parcourent les routes du monde entier. Ce samedi 30 mars ils seront bien à Plémet... Ne les ratez sous aucun prétexte !

Renseignements Swing 22 au 06.60.88.89.06 – 06.79.57.49.53

– [assoswing22@gmail.com](mailto:assoswing22@gmail.com)

## Toujours belle la vie



Grâce aux bénéfiques des plats à emporter, l'association « Toujours Belle La vie » a pu financer des séances de médiation animale avec Emmanuelle d'Emmanimaux. Une séance apporte beaucoup

de bien-être aux résidents.

Elle permet de maintenir ou d'améliorer les performances sur différents plans : psychologique, cognitif, physique ou social.

Tous les résidents ont eu un animal à la maison. Ils réagissent au contact des chats, chiens, poules, cochon-dindes, lapins, colombes. Ils racontent et échangent.

On peut remarquer à leurs yeux et sourires que ces séances leur procurent du plaisir. Certains sortent de leur réserve et essayent d'exprimer leurs sentiments. Ils les caressent, les nourrissent. Emmanuelle fait participer tous les résidents, favorise la communication, stimule la mémoire à travers de jeux (reconnaître des légumes avec l'odeur ou le toucher, le nom des animaux ...).

Chaque séance d'Emmanimaux dure 1h30 et se déroule en présence de 9 résidents, d'un membre du personnel et d'un bénévole.

Elles auront lieu jusqu'en avril.

Nous avons aussi adopté deux lapins : « Cacahuète et Plume ».

Maxyne, petite fille d'Evelyne De Cellès, nous les a offerts en septembre. Et nous pensons prendre une tourterelle au printemps.

En 2019 nous continuerons de recevoir un intervenant extérieur chaque mois en plus des animations habituelles : le mardi : jeux de sociétés, le jeudi : chant, le vendredi : crêpes, loto, activités manuelles...

Je rappelle que les activités sont ouvertes aux personnes âgées de la commune et que des bénévoles peuvent rejoindre notre équipe.

Rendez-vous important : le 3 mars 2019, on organise notre 1er après-midi dansant animé par Daniel Goarin et son orchestre à la Salle des Fêtes de Plémet.



## Les amis de Bodiffé

Les expositions 2019 de l'association des Amis de Bodiffé, dans le hall du centre de rééducation fonctionnelle de Bodiffé à Plémet

1. Jean-Claude Henry, photographe, du 1er février au 31 mars
2. Eric Lorcy, peintre, du 1er avril au 30 avril
3. Gérard Bagnard (+ 2 artistes), peintures, bois flotté, et dessins, du 1er au 31 mai
4. Anne-France Le Marchand, dessinatrice, du 1er au 30 juin
5. José-Maria Gil-Puchol, photographe, du 2 juillet au 30 août
6. Christophe Sablé et Hélène Barguillet, photographes animaliers du 1er au 26 octobre
7. Alizée Figuière, peintre, du 1er novembre au 13 décembre
8. Jean Guillo, peintre, du 16 au 31 décembre

## Cours d'alphabétisation

Les personnes désireuses de bénéficier gratuitement de cours d'alphabétisation, à domicile ou dans les locaux communaux, sont invitées à se faire connaître à la mairie, soit directement, soit par courrier ou téléphone. La discrétion et la confidentialité de la demande sont assurées.

## Randonnée pédestre

Trois jeunes filles scolarisées au lycée Saint-Joseph de Loudéac organisent une randonnée pédestre dans le cadre d'une épreuve du baccalauréat. Les bénéfices seront reversés à l'association «Enfants de Bao Thi» qui vient en aide aux enfants défavorisés du Vietnam. Le départ sera donné le dimanche 3 février 2019 du Pont



Querra, entre 8 heures et 10 heures 30. Deux circuits dans la campagne Pémétaise vous sont proposés, un de 6 kilomètres et un de 12 kilomètres. Un ravitaillement est prévu ainsi qu'un pot de l'amitié à l'issue de la randonnée. Nous vous attendons en grand nombre !

Engagement : 2€ (6kms), 3€ (12kms)

Informations et inscriptions : 07.80.57.91.56 / rando2019@laposte.net

## Le musée Artcolle

Le Musée Artcolle, unique au monde, est un espace à découvrir. Ce musée dédié à l'art du collage regroupe 300 œuvres représentant 25 nations. Animé par Pierre-Jean et Sylvia Varet, le musée reçoit de nombreux visiteurs, le public scolaire du département et de nombreuses associations. Le public venu d'Europe est aussi présent car ce musée est unique au monde. La galerie

des expositions temporaires accueille régulièrement des artistes nationaux et internationaux, dont dernièrement Marco Modi, d'Italie, et Hélène Donnadieu de La Réunion. Le musée a un site régulièrement mis à jour et les visites sont gratuites, toute l'année, sur rendez-vous. Contact au 06 51 25 13 34.

Vernissage de l'exposition avec les artistes nommés ci-dessus.





# Familles rurales



**Les enfants de La Récré des Loustics** sont encadrés les mercredis par une équipe de 5 animatrices : Edith, Magali, Noëlline, Stéphanie et Marylène.

Elles accueillent en moyenne 36 enfants par

jour ; soit près de 70 enfants différents depuis septembre.

Le projet pédagogique des mercredis de 2018/2019 propose des initiatives écocitoyennes avec des sensibilisations au tri, au recyclage ou encore au respect de la nature. Un projet contre le gaspillage sera mis en place début 2019. Une visite de la déchetterie sera proposée au printemps.

Les activités manuelles du centre sont faites à partir de collecte de matériaux (capsules de café, rouleaux cartonnés, magazines, etc.).

Pour le dernier jour d'ouverture mercredi 19 décembre : le traditionnel goûter de Noël a été remplacé par une sortie surprise :



séance de cinéma en 3D à Plouguenast pour voir «Le Grinch» avec les camarades des ALSH de Trévé, Uzel et Plouguenast. Ce joyeux conte de Noël a fait sourire et même éclater de rire les Loustics.

**Réouverture  
mercredi 7 janvier 2019 !**

Renseignements au  
06/69/44/22/10 ou sur  
afr.plemet@gmail.com

**Comme tous les vendredis  
les jeunes de 12 à 17 ans de**

Plémet et d'ailleurs se réunissent au local jeunes, rue des écoles. Dans ce local, c'est avant tout un moment de détente à passer entre amis après le collège et le lycée, pour bien commencer le week-end.

Pendant les vacances c'est l'occasion de mettre en place des activités plus variées, des sorties culturelles, sportives, des rencontres inter-centre, et préparer les actions de financement pour les projets de séjour.

Tous les jeunes sont les bienvenus.

12 € l'inscription annuelle - renseignement sur afr.plemet@gmail.com ou au 06/69/44/22/10

**La troupe adulte de théâtre amateur « Les Plé'santins »** montera sur les planches de La Ferrière les 16 mars et 17 mars 2019, pour interpréter une pièce de Vivien LHERAUX intitulée «**à quelle heure on ment ?**»



## M<sup>lle</sup> BRETAGNE : Enora TRAVAILLÉ

Fille de Roselyne et Christophe Travaillé de PLEMET, Enora, 17 ans, ainée de 4 filles, est actuellement en terminale Bac pro services aux personnes à Loudéac.

L'idée de se présenter à l'élection de Mademoiselle Bretagne lui est venue lors de l'élection de Louise Bouget à Plémet en 2017.

Enora nous a confié que quel que soit le résultat, cette élection est une belle aventure à vivre.

L'inscription à l'élection de Melle Côtes d'Armor se fait par Facebook jusqu'au 12 janvier 2019, les conditions : avoir entre 16 et 21 ans.

Pour mémoire, l'élection de Melle Bretagne aura lieu à Mauron le 26 janvier, et l'élection de Melle Côtes d'Armor (pour Melle Bretagne 2020) aura lieu à Plémet le 18 mai 2019.



## Texte de la Minorité

### Vœux de la minorité

Depuis plusieurs semaines la colère gronde en France, nous espérons que le gouvernement prenne la pleine mesure de la détresse de la population, et apporte des réponses pour le pouvoir d'achat, au niveau de la baisse engendrée depuis de nombreuses années, tant pour le monde du travail que pour les retraités.

Dans le bulletin municipal de Juillet, nous citons les 3 mots de la République : Liberté, Egalité, Fraternité à l'occasion de l'entrée au Panthéon de Mme Simone Veil. Nous sommes heureux que son nom ait été choisi pour l'Ecole Publique.

Annick, Clémence, Joël, François, Francis, vos conseillers municipaux sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Que 2019 vous apporte : Santé, Joie, Bonheur et Prospérité, ainsi qu'à vos proches.





Une belle  
histoire que je  
recomande !

## Nouveautés Janvier 2019

### Romans adultes :

Le manuscrit inachevé/Franck Thilliez ; Toutes blessent la dernière tue/Karine Giebel  
Changer l'eau des fleurs/Perrin Valérie ; Tout ce qui nous répare/Spielman Lori Nelson  
Je te promets la liberté/Laurent Gounelle

### Romans adolescents :

Coupée en deux/Charlotte Erlih; Le dossier Handle/David Moïtet

### Romans jeunesse :

Je suis en CP ; chez les pompiers/Magdalena ; Je suis en CP ; les toilettes de l'école/  
Magdalena ; Croquette devient grand frère/Armelle Renault.

## Coup de cœur de Brigitte



Adulte

### TOUT CE QUI NOUS RÉPARE

**Spielman Lori Nelson**

Fais la paix avec ton passé. Ton avenir en dépend.

Erika Blair a tout pour être heureuse : une carrière au sommet et deux filles magnifiques. Sa vie sombre brutalement lorsque l'aînée, Kristen, meurt dans un accident.

Entre culpabilité dévorante et déni obstiné, Erika et sa fille cadette, Annie, s'éloignent peu à peu, chacune prisonnière de son propre chagrin.

Erika reçoit un jour un mail anonyme : « Chasse ce qui te pèse et cherche ce qui t'apaise. » Elle reconnaît cette citation, tirée d'un cahier qu'elle a préparé avec amour pour ses filles, dans lequel elle a consigné les sages paroles de sa mère et de sa grand-mère. Qui peut bien lui avoir envoyé ce message et ceux qui suivront ? Des indices, semés entre les lignes, orientent Erika vers l'île de son enfance, Mackinac. Ce n'est qu'en remontant là-bas le fil de son passé torturé qu'elle pourra retrouver le chemin vers ses filles.

Bravo

## Coup de cœur de Brigitte



Jeunesse

### COUPÉE EN DEUX

**Charlotte Erlih**

Normalienne, agrégée de lettres modernes et cinéaste, Charlotte Erlih a enseigné les arts du spectacle à l'université de Nanterre, avant de se consacrer à l'écriture et à la réalisation.

Chez Actes Sud Junior,

Elle est l'auteure de Bacha Posh (récompensé par de nombreux prix dont le prix NRP et le prix Sésame), 20 pieds sous terre (prix des lycéens allemands) et Highline (prix Jean-Claude Izzo).

## Prix des lecteurs

Du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 15 avril 2019. Pour toute information, s'adresser à la bibliothèque



## « Rendez-vous à la bibliothèque »

- Salut ! Qu'est-ce que tu fais cet après-midi ?
- Bof ! Rien de spécial, avec le temps qu'il fait !... Et toi ?
- Moi rien ; quand tu as appelé je passais mon temps sur un jeu vidéo
- Tu l'as sur ton portable ?
- Oui je capte, mais c'est pas terrible.
- Au fait, t'es au courant qu'à la biblio ils ont tout réaménagé ?
- NON
- Il y a maintenant un coin spécial ados en plus des ordis.
- Pour quoi faire ?
- Jean m'a dit qu'il y avait des revues, des romans, des fauteuils, et qu'on pouvait rester discuter et bouquiner sur place.
- J'ai pas envie de prendre des bouquins.
- T'es pas obligé. Tu veux pas aller voir ?
- Bof, pourquoi pas.
- Bon rendez-vous à la biblio OK ?
- OK

Ils sont restés 2h assis sur les fauteuils à refaire le monde, tout en lisant des BD. C'était mieux que de s'ennuyer seul à la maison. Brigitte, la responsable bibliothèque n'a rien dit. Cool !...

## Sudoku Force 1

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 5 |   | 3 |   |   | 4 |   |
| 7 |   |   |   | 8 | 1 | 5 |   |   |
|   | 1 | 6 | 9 |   |   | 8 |   | 2 |
|   | 3 |   | 4 |   | 7 | 2 |   |   |
| 5 | 2 |   |   |   |   |   | 6 | 7 |
|   |   | 7 | 1 |   | 2 |   | 8 |   |
| 6 |   | 9 |   |   | 3 | 1 | 5 |   |
|   |   | 2 | 6 | 1 |   |   |   | 3 |
|   | 4 |   |   | 7 |   | 6 |   |   |

## Sauté de porc en ragoût

**Ingrédients pour 3 personnes :** ● 500 g de sauté de porc, 1 oignon, 2 carottes, 1 petite boîte de champignons de Paris, 1 douzaine d'olives vertes, 2 gousses d'ail, 1 cuillère à soupe de farine, 2 cuillères à soupe de concentré de tomates...

**Difficulté : Facile / Préparation : 10 mn / Cuisson : 1h.**

- 1 Peler et couper les carottes en rondelles. Egoutter les olives et les champignons. Réserver.
- 2 Utiliser une cocotte en fonte. Dans un filet d'huile, émincer l'oignon et le laisser dorer 1 à 2 minutes. Ajouter le sauté de porc, le mélanger aux oignons et laisser revenir le tout 5 minutes. Ajouter les carottes, les olives et les champignons, mélanger à nouveau et laisser mijoter 5 minutes de plus. Mettre la farine sur la viande et les légumes et bien l'incorporer.
- 3 Pour finir, verser de l'eau jusqu'à hauteur des légumes et de la viande. Ajouter le concentré de tomates et presser l'ail. Assaisonner. Bien remuer et laisser mijoter 45 minutes jusqu'à ce que la sauce épaississe. Déguster bien chaud avec des pommes de terre en robe des champs.



## 500 trucs et astuces

### Pour la santé

● **De la cannelle contre le rhume :** La cannelle a le pouvoir de booster votre système immunitaire. Tout au long de l'hiver, elle vous sera très utile pour combattre les nombreux rhumes que vous attraperez. Pour l'utiliser à cet effet, une recette simple : mélangez deux cuillères à café de miel, une pincée de cannelle et le jus d'un demi-citron dans 200 ml d'eau tiède. Mélangez, buvez, respirez !

● **De la badiane contre les troubles digestifs :** Également appelée « anis étoilé » et reconnaissable à sa jolie forme de fleur séchée, la badiane vous sera utile si vous souffrez de problèmes de digestion.

Pour l'utiliser contre ces troubles, préparez une décoction à partir de 4 étoiles de badiane et d'une grande tasse d'eau, que vous ferez bouillir pendant quelques minutes. Une fois le feu éteint, laissez infuser encore 10 minutes puis buvez, de préférence avant d'aller vous coucher. Bon à savoir : la badiane peut également être utilisée contre les irritations des bronches.

## Dictons

### Janvier

*S'il neige à la Saint Hilaire, il fera froid tout l'hiver.*

### Février

*Qui taille en février met du raisin dans son panier.*

### Mars

*Mars qui rit, malgré les averses, prépare en secret le printemps.*

## Calendrier des fêtes

|                                 |                                       |  |   |
|---------------------------------|---------------------------------------|--|---|
| J<br>A<br>N<br>V.               | Vendredi 11                           | 19h Vœux à la population   | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 12                             | Sainte-Barbe par l'Amicale des pompiers                          | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Dimanche 13                           | 11h30 : Vœux - à la population                                   | La Ferrière - Salle des Fêtes                 |
|                                 | Vendredi 18                           | Loto par l'APE du Collège Louis Guilloux                         | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 19                             | Repas à emporter par l'AIPE                                      | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Vendredi 25                           | Concours de belote par le Club des Aînés de Plémet               | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 26                             | Repas - à emporter par la Chorale « Vocalizon ! »                | Plémet - Salle des Fêtes                      |
| F<br>É<br>V<br>R<br>I<br>E<br>R | Du 1 <sup>er</sup> février au 31 mars | Exposition du photographe Jean-Claude Henry                      | Hall du Centre de Rééducation                 |
|                                 | Vendredi 1 <sup>er</sup>              | Spectacle - par l'École privée                                   | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 2 et dimanche 3                | Rencontre Gallo - «La Truite du Ridor» (43 <sup>e</sup> édition) | Salle du Minerai et Salle des Fêtes de Plémet |
|                                 | Dimanche 3                            | Randonnée pédestre   | Départ du Pont-Querria                        |
|                                 | Dimanche 10                           | Spectacle comique par le Canoë Club du Lié                       | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Mercredi 13                           | Carnaval organisé par la Municipalité                            |   |
|                                 | Samedi 16                             | Repas à emporter par le Moto Club « Les Fil'Où »                 | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 16                             | Concours nocturne de palets par le Palet Club                    | Halle des Sports                              |
|                                 | Vendredi 22                           | Concours de belote par le Club des Aînés de La Ferrière          | La Ferrière - Salle des Fêtes                 |
|                                 | Vendredi 22                           | Loto par l'APE de Laurenan                                       | Plémet - Salle des Fêtes                      |
| M<br>A<br>R<br>S                | Vendredi 1 <sup>er</sup>              | Loto par l'école privée  | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Dimanche 3                            | Après-midi dansant par Toujours Belle la Vie                     | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 9                              | Repas à emporter par l'APE de La Ferrière                        | La Ferrière - Salle des Fêtes                 |
|                                 | Jeudi 14                              | Foire de printemps   | St-Lubin                                      |
|                                 | Samedi 16                             | Repas par le Canoë Club du Lié                                   | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 16 et dimanche 17              | Théâtre par Familles Rurales                                     | La Ferrière - Salle des Fêtes                 |
|                                 | Mardi 19                              | Commémoration du 19 mars   |   |
|                                 | Vendredi 22                           | Concours de boules - Club des Aînés de Plé                       | Boulodrome du Minerai                         |
|                                 | Samedi 23                             | Troc & plantes   | La Ferrière - Salle des Fêtes                 |
|                                 | Dimanche 24                           | Loto par le Moto Club « Les Fil'Où »                             | Plémet - Salle des Fêtes                      |
| A<br>V.<br>S.                   | Samedi 30                             | Concert Jazz par swing 22  | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 30                             | Stage de combat par KLP Shotokan                                 | Salle du Minerai                              |
|                                 | Vendredi 5                            | Concours de boules par le Club des Aînés de Coëtlogon            | Boulodrome du Minerai                         |
|                                 | Vendredi 5                            | Loto par l'Outil en Main   | Plémet - Salle des Fêtes                      |
|                                 | Samedi 6                              | Repas par la vigilante foot                                      | Plémet - Salle des Fêtes                      |

# Naissances

## PLÉMÉT

- 3 septembre 2018 – Théa FLACHOT
- 17 septembre 2018 – Dyklann LEPREVIER
- 10 octobre 2018 – Merlin ROBIN CAOUREN
- 10 octobre 2018 – Liyanna COLLET
- 23 octobre 2018 – Eléana LAVAL
- 26 octobre 2018 – Apolline LEMAITRE

## LA FERRIÈRE

- 6 novembre 2018 - Elsa JUMELAIS



# Décès

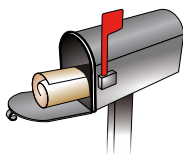
## PLÉMÉT

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| ● Claude BALAY                   | 15 octobre 2018  |
| ● Denise RAULT épouse DUFRAUD    | 22 octobre 2018  |
| ● Eugénie LE BON                 | 30 octobre 2018  |
| ● Suzanne GOUDIN épouse DABOUDET | 23 novembre 2018 |
| ● Patrick GEFFRAY                | 27 novembre 2018 |
| ● Xavier TAVET                   | 30 novembre 2018 |
| ● Jean-Claude MOREL              | 5 décembre 2018  |
| ● Patrick DULIN                  | 16 décembre 2018 |
| ● Gabriel ROCHARD                | 19 décembre 2018 |
| ● Régis LELIEVRE                 | 31 décembre 2018 |

## LA FERRIÈRE

- |                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| ● Alice MARIVAIN veuve GUEHENNEUX | 16 septembre 2018 |
| ● Pierre BRUNEL                   | 6 décembre 2018   |
| ● François CHARTIER               | 16 décembre 2018  |
| ● André LE MEILLEUR               | 23 décembre 2018  |

# Mémento - Permanences



## Ouverture Mairies

### PLÉMÉT

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMÉT - Tél. 02 96 25 61 10  
Fax 02 96 25 65 90 - [accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr) - [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59  
Fax 02 96 26 75 09 - [mairie.laferriere@orange.fr](mailto:mairie.laferriere@orange.fr)  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

## Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

- CAF : 08 10 25 22 10
- CPAM : 3646
- CARSAT : 3960
- CICAS : 08 20 20 01 89
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
- Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
- Immatriculations : 02 96 66 48 40
- UFC que choisir : 02 96 78 12 76
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17

## Patageoire aux Aquatides

Renseignements au 02.96.66.14.46 - [www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh)

## Permanences des élus

**M. Le Maire** : le samedi matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoint** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 5 janvier 2019 : Patrick RAULT
- Samedi 12 janvier : Chantal NEVO
- Samedi 19 janvier : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 26 janvier : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 2 février : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 9 février : Elisabeth POINEUF
- Samedi 16 février : Patrick RAULT
- Samedi 23 février : Chantal NEVO
- Samedi 2 mars : Pierre-Yves BLOUIN
- Samedi 9 mars : Elodie BOUTBIEN
- Samedi 16 mars : Ronan FERNANDEZ
- Samedi 23 mars : Elisabeth POINEUF
- Samedi 30 mars : Patrick RAULT
- Samedi 6 avril : Chantal NEVO

## Permanence conciliateur

**M. André RAULT** assure une permanence en Mairie de Plémet, sans rendez-vous le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h15 à 17h (aucun appel téléphonique ou démarchage à son domicile ne sera accepté).

## Permanence assistante sociale

**M<sup>me</sup> LAUDIGNON** assure une permanence à la Mairie de Plémet tous les mercredis de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre au 02 96 28 11 01 auprès de son secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

## Les déchetteries

**Loudéac** : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

**Plémet** : du Mardi au Samedi de 14h à 17h45

**La Chèze** : le Lundi de 14h à 17h45 /les Jeudis et Samedis de 9h à 11h45

## Enfance

### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMÉT

### Relais parents assistants maternels

**Loudéac Communauté Centre Bretagne**

4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50

Mail : [rpam@loudeac-communaute.bzh](mailto:rpam@loudeac-communaute.bzh)

## Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMÉT : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMÉT : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22